



GÉRER LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT :



L'ÉTAT, LE MARCHÉ
ET LA COMMUNAUTÉ



LES CAHIERS

Sol et Civilisation

Sol et Civilisation est une association indépendante créée en 1991 à l'initiative de responsables professionnels agricoles et de nombreuses personnalités issues de la société civile pour promouvoir une ruralité vivante source d'équilibres de société. Son ambition est de contribuer à l'émergence d'un développement durable fondé sur le rôle de l'homme acteur des territoires et gestionnaire du vivant.

Depuis sa création, Sol et Civilisation recherche et explore de nouvelles approches, concrètes et opératoires, permettant aux acteurs de prendre en charge effectivement un certain nombre de problématiques qui, mal gérées, déstabilisent leur activité ou leur territoire. Elle inscrit volontairement son action dans la durée. Trois thématiques constituent aujourd'hui le cœur de ses travaux :

- **Territoire et développement** : L'objectif est de rechercher les voies et les moyens permettant à de multiples parties prenantes de développer au sein d'un territoire des stratégies communes de développement durable et d'en mesurer les effets.
- **Développement économique des territoires ruraux** : L'objectif est de définir en quoi le milieu rural peut être un espace de ressources pour les acteurs économiques et de rechercher les démarches managériales permettant de s'inscrire dans une dynamique de création de valeur ajoutée locale.
- **Agriculture, territoire et société** : L'objectif est de développer des méthodes, outils et procédures appropriés, permettant au monde agricole en lien avec ses partenaires directs ou indirects de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets innovants qui répondent aux multiples dimensions du développement durable.

Seule ou en partenariat, Sol et Civilisation organise et anime des groupes de travail, des études, des débats, des séminaires ou des colloques. Sol et Civilisation appuie également des expérimentations de terrain ce qui lui permet d'ancrer sa réflexion dans la réalité des territoires. Tous ces travaux font régulièrement l'objet de publications, une « Lettre » aujourd'hui trimestrielle, des actes, des « Cahiers », des rapports.

Sol et Civilisation est enfin partie prenante de plusieurs réseaux, français comme européens, sensibles à la dynamique rurale.



5, rue Joseph et Marie Hackin - 75116 Paris
Tél. 01 44 31 16 61 - Fax 01 44 31 16 74
soletcivilisation@soletcivilisation.fr
Web : www.soletcivilisation.fr

Gérer la nature et l'environnement : l'État, le marché et la communauté

PAR DIDIER CHRISTIN

Les Cahiers de la Recherche
Numéro 1 - 2011

Gérer la nature et l'environnement : l'État, le marché et la communauté

Sol et Civilisation a décidé de lancer, dans le cadre de ses Cahiers, une nouvelle collection, Les Cahiers de la Recherche, afin de faire découvrir des réflexions de chercheurs qu'elle accompagne directement, ou dont elle suit attentivement les travaux. Ces cahiers chercheront notamment à proposer des réflexions sur la question du territoire et son intérêt pour répondre aux enjeux du développement durable. Ils compléteront ainsi, dans un autre registre, notre Lettre trimestrielle et nos Cahiers traditionnels.

Le premier numéro de cette nouvelle collection porte sur un travail de synthèse réalisé par Didier Christin, ingénieur doctorant au sein de Sol et Civilisation depuis 2008, dont le sujet de thèse est : « *Implication active de la société dans la gestion de l'eau : quel rôle de la science, des élus et des instances politiques dans les territoires ?* ».

Ce travail de recherche se fait dans le cadre d'un dispositif CIFRE – Conventions Industrielles de Formation par la REcherche mis en œuvre par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie – et est également cofinancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

Cette thèse fait l'objet d'une co-tutelle entre l'école doctorale ABIES et, plus particulièrement, l'Unité de Formation et de Recherche « Gestion du Vivant et Stratégies Patrimoniales » d'AgroParisTech dirigée par le professeur Henry Ollagnon et l'Institut des Sciences de l'Environnement (ISE) de l'Université du Québec à Montréal représenté par le professeur Laurent Lepage.

Le travail présenté ici a servi de base à la rédaction d'un rapport réalisé dans le cadre du parcours de thèse du doctorant. Le document final a été proposé et soutenu devant un jury composé de quatre professeurs et validé par ce même jury. Il est disponible à la bibliothèque des sciences de l'Université du Québec à Montréal.

Que le lecteur veuille bien tenir compte du contexte dans lequel ce travail a été réalisé, un doctorant disposant d'un temps limité pour défricher un sujet connexe, mais non directement lié à sa thèse.

Michel Ledru, *président de Sol et Civilisation*

▶ Table des matières

INTRODUCTION	◀ 9
L'ANALYSE STRATÉGIQUE DES ORGANISATIONS	◀ 13
▶ « L'analyse stratégique », un tout...	14
• Les fondements	15
• Les principaux concepts	16
• Méthodologie et outils d'intervention	18
▶ L'analyse stratégique des organisations appliquée à la gestion de la nature et de l'environnement	20
• La remise en cause des modes de pensée et d'action « classiques » appliqués à la gestion des milieux naturels	21
• L'analyse des modes de gestion « participatifs » des ressources naturelles	25
• Une prise de recul par rapport à l'usage quasi-systématique de « la gestion participative » dans les politiques publiques environnementales récentes	31
▶ Évaluation partielle de l'analyse de l'action organisée appliquée à la gestion de la nature et de l'environnement	35
LE CAPITAL SOCIAL	◀ 37
▶ Quelques repères théoriques concernant le <i>capital social</i>	38
▶ La notion de <i>capital social</i> appliquée à la gestion de la nature et de l'environnement	50
• Une mobilisation théorique	50
• Une mobilisation pour des analyses empiriques	53
▶ Les préconisations en termes de gestion de la nature et de l'environnement proposées	59
▶ Évaluation	62

COMMON POOL RESOURCES THEORY ◀ 67

▶ Une « troisième voie »	69
• Les « biens communs » et leur dégradation	69
• Une alternative à la privatisation ou la publicisation des ressources communes	70
▶ Un cadre d'analyse	71
• Le « régime de propriété commune »	71
• Le « façonnage » (<i>crafting</i>) des institutions « auto-organisées »	72
• Les facteurs favorisant la mise en place des régimes de propriétés communes viables	74
▶ Un cadre d'analyse et de préconisations	75
• Un cadre d'analyse : l'Institutional Analysis and Development framework	75
• Les préconisations	78
▶ Quelques limites à la théorie des ressources communes	79

CONCLUSION GÉNÉRALE ◀ 83

▶ Quelques points communs à ces différentes approches	84
▶ Proposition de relecture de ces différentes approches	90

BIBLIOGRAPHIE ◀ 95

► Résumé/Abstract

À la fin des années 1960, dans les pays où la croissance économique et industrielle a été la plus forte le devenir de la nature et de l'environnement commence à poser problème. Il apparaît qu'il convient pour les humains d'agir afin de remédier à la dégradation accrue de la nature et de l'environnement. « Comment agir ? » devient alors une question clé. Deux grands courants de pensée et d'action dominant : la privatisation de la nature (régulation par le marché) et la gestion étatique (régulation par la norme). Les trois approches étudiées ici, *l'analyse stratégique des organisations*, *le capital social* et *la théorie des ressources communes*, ont toutes trois permis de montrer les limites de ces deux courants et de progresser dans la recherche de voies originales pour répondre aux crises environnementales. Appliquées à la gestion de la nature et de l'environnement, ces trois approches mettent l'accent sur l'importance des acteurs à s'organiser pour « agir ensemble ». Théoriquement et empiriquement, elles identifient et relèvent l'importance d'un niveau intermédiaire entre l'individu et la société – appelé « communauté », « club » ou encore « système d'action concret » – où se joue et s'organise cette « gestion ensemble ». Elles permettent d'en analyser la pertinence, l'efficacité, mais aussi les imperfections et les limites. Plus généralement, ces trois approches permettent une relecture des causes de la dégradation de la nature et de l'environnement. Ces causes ne se réduiraient pas à la seule pression anthropique croissante, mais seraient aussi liées à la difficulté de maintenir et développer des « institutions » de gestion.

In the late 1960s, the future of nature and environment is becoming an issue in countries where economic and industrial growth has been the strongest. Therefore appears the necessity for humans to act, in order to remedy the increasing degradation of nature and environment. "How to act?" then becomes a key issue. Two major trends of thought and action dominate: privatization of nature (regulation by the market) and state management (regulation by the rules). All three approaches studied here, the strategic analysis of organizations, the social capital and the common-pool resources theory, have allowed to show the limits of those two trends, and to progress in the search of original ways to react to emerging environmental crises. Applied to the management of nature and environment, all three emphasize the importance of actors organizing themselves to "act together". Theoretically and empirically, they identify and highlight the importance of an intermediate level between individuals and society – called "community", "club" or "concrete action system" – in which this "together management" takes place and gets organized. They allow us to analyze its relevance, efficiency, but also its imperfections and limits. Generally speaking, those three approaches bring a new perspective on the causes of nature and environment degradation. Those causes couldn't be reduced to the sole increase of human pressure, but would also be related to the difficulty of maintaining and developing management "institutions".



► Introduction

Ce travail de synthèse porte sur l'exploration du questionnement que l'on m'a proposé « *Quelles sont les contributions des trois grandes approches suivantes appliquées à la gestion de la nature et de l'environnement :*

1. *analyse stratégique des organisations*
 2. *capital social*
 3. *Common-pool resource theory ?*
- Comparez les prescriptions qu'elles amènent ».*

La littérature scientifique sur ce sujet est abondante. Il fallait donc faire un choix. Celui que nous avons fait est plutôt d'ordre « qualitatif » que « quantitatif ». Parmi les multiples articles, thèses ou livres que nous avons parcourus, nous avons retenu ceux qui apportaient une idée nouvelle ou une nuance importante, plutôt que de rechercher les conclusions qui revenaient le plus souvent. L'avantage de ce type de sélection – c'est ce qui nous a conduit à le privilégier ici – est de permettre de poser un regard le plus large possible sur notre sujet. Le risque est de faire figurer des travaux marginaux au même rang que des travaux unanimement considérés comme majeurs et largement repris dans la communauté scientifique.

Autre sujet délicat. Employer tel ou tel mot pour décrire une situation, une réalité, pour formuler une idée, c'est aussi faire des choix. Chaque mot véhicule une histoire, des sens parfois différents pour le lecteur, des controverses... C'est tout particulièrement vrai des mots retenus dans la question que nous avons à traiter que sont « nature » et « environnement ». Dans la suite de cette synthèse, nous les emploierons souvent indifféremment, nous leur substituerons d'autres fois les termes « d'écosystème », de « milieu de vie », voire de vivant... Cela mériterait, et cela a sûrement déjà été fait, un travail de recherche en soi. Nous n'avons ni voulu ni pu le mener ici. Que le lecteur sensible à ces distinctions parfois subtiles mais toujours essentielles veuille bien nous le pardonner.

Pour le doctorant que je suis – un ingénieur agronome engagé dans une démarche de recherche après plus de dix ans passés dans le monde « de la consultance », – qui ne connaissait que très partiellement voire pas du tout ces trois approches, une interrogation s'est d'emblée posée : pourquoi réunir ces approches au sein d'une même synthèse, d'autant plus que deux des trois, *l'analyse stratégique des organisations* et le *capital social* n'ont pas pour origine la problématique de la gestion de la nature et de l'environnement ? Pour y répondre, un détour s'impose.

La modification de la nature, des écosystèmes, sous l'effet de la pression anthropique croissante, finit par poser de multiples problèmes. Le fonctionnement des écosystèmes est dans de multiples situations altéré, ce qui laisse planer un doute sur leur maintien, leur développement et leur reproduction dans le temps et dans l'espace. Face à cette dégradation, les humains, les activités et les institutions humaines sont en retour déstabilisés (problèmes sanitaires par exemple ou encore économiques, d'autres fois troubles à l'ordre public...).

Cette situation pousse les humains à agir, pour répondre à la fois à la dégradation des écosystèmes mais aussi aux problèmes humains qu'elle engendre. Mais comment agir ? Étant donné la nature des problèmes à traiter, largement reconnus aujourd'hui comme complexes et multi-acteurs, aucun « acteur » seul ne peut maîtriser l'ensemble des solutions à mettre en œuvre. Chaque acteur qui a un projet d'amélioration de la gestion de la nature et de l'environnement, et quelles que soient ses motivations, doit

passer par la « mobilisation », « l'implication » à ses côtés des multiples autres acteurs dont les actions (volontaires ou involontaires, directes ou indirectes) contribuent à la situation qui lui pose problème et qui devront contribuer à la situation qu'il souhaite voir émerger.

Dès lors apparaît une question majeure : comment susciter cet engagement, et, comment l'action des individus peut-elle conduire à un comportement d'ensemble efficace ? Inversement, comment des décisions globales, prises par exemple dans le cadre de politiques publiques, peuvent-elles infléchir effectivement les actions de personnes physiques ou morales ? C'est sous cet angle que nous trouvons, dans le cadre de ce travail de synthèse, un lien entre ces différentes approches. Qu'elles parlent « d'action organisée », de « coopération », de « gestion communautaire », elles nous parlent toutes de cette extrême difficulté à décrire, comprendre, voire favoriser ce qui conduit des individus à s'engager ensemble dans des actions qu'ils ne pourraient pas, ou de façon insatisfaisante, mener seuls.

Cette question, **comment une somme d'actions individuelles ou une action *a priori* organisée peut-elle conduire à un comportement d'ensemble pertinent et efficace**, ramenée à la gestion de la nature, agite depuis longtemps la communauté scientifique. En germe dans un article aujourd'hui devenu célèbre, *La tragédie des communaux* (Hardin 1968), un grand partage s'est opéré entre les partisans de la propriété privée et ceux de la propriété publique, entre les partisans de l'action individuelle et ceux de l'action publique, les partisans du tout-marché et ceux du tout-État... Pour tout dire à nos yeux, la gestion de la nature et de l'environnement ne semblait finalement être devenue qu'un nouveau « terrain de jeu » – nous sommes au cœur de la guerre froide – pour continuer et amplifier une confrontation parfois bien plus idéologique que scientifique.

Dans les années 1950-1980, des chercheurs venus de la sociologie, de la science politique, de l'anthropologie ou de l'économie, vont sortir de ce grand partage. Ils vont porter leur attention sur les interactions entre l'individu et le contexte dans lequel il agit, entre l'individu et les organisations, entre le *micro* et le *macro*, pour le dire vite entre l'individu et la société, plutôt que sur ce qui sépare ces deux niveaux. Le champ de la gestion de la nature et de l'environnement va, je dirais « naturellement », être un terreau

favorable à ces travaux, puisque la question de l'agir ensemble y est, nous l'avons vu, centrale. Ce changement de perspective va permettre des avancées théoriques et pragmatiques importantes, en particulier en démontrant l'incapacité du seul marché ou de la seule puissance publique à gérer efficacement l'environnement. Elles font toutes apparaître un niveau de gestion singulier, plus ou moins formel, entre l'individu et l'organisation formelle (l'État au sens large d'organisation politique et juridique, l'entreprise, etc.), celui du « groupe », de « la communauté », du « club », du « système d'action concret ».

Comment décrire ce niveau « meso » intermédiaire ? Comment se constitue-t-il ? Comment s'organisent les relations entre ces trois niveaux, « micro », « meso » et « macro » ? Qu'est-ce que ce niveau nous permet de comprendre et d'améliorer dans la gestion de l'environnement et de la nature ? S'il ne s'agit pas d'épuiser ces sujets dans ce travail forcément limité, ce sont néanmoins ces questionnements qui nous serviront de fil directeur tout au long de cette synthèse.

Reprenant une définition du mot *synthèse* tirée du *Robert, Dictionnaire historique de la langue française*, « en logique et en philosophie, le mot s'applique (1694) à une suite d'opérations mentales permettant d'aller des notions ou propositions simples aux composées », nous irons du plus élémentaire au plus intégré. Dans les trois premières parties, nous présenterons successivement les trois grandes approches, par ordre chronologique, à savoir l'*analyse stratégique des organisations*, le *capital social* et la *théorie des ressources communes*. Dans chacune de ces parties, nous respecterons le même plan : présentation succincte des principaux concepts, présentation des apports de ces approches à la compréhension de la gestion de la nature et de l'environnement et des préconisations auxquelles chacune d'elle conduit, pour terminer par les limites constatées de ces approches et une petite discussion. Enfin, en guise de dernière partie et de conclusion générale, nous prendrons du recul, dans une sorte de « synthèse de la synthèse », en proposant une intégration des principaux éléments que nous aurons retenus de ces approches ainsi qu'une relecture plus personnelle et par là même plus subjective.

▶ Chapitre I

L'ANALYSE STRATÉGIQUE DES ORGANISATIONS

L'analyse stratégique des organisations a été largement inspirée par les travaux de Michel Crozier, sociologue français, qui a lui-même repris des travaux anglo-saxons du fait de son séjour aux USA, comme jeune doctorant, à la fin des années 1940.

L'analyse stratégique part d'un constat simple, empirique : il y a un décalage important entre le fonctionnement attendu d'une organisation donnée, une institution bureaucratique par exemple, et la réalité, les résultats qu'elle produit. Les praticiens-chercheurs vont dès lors s'attacher à comprendre, analyser, expliquer et tenter de remédier à ce décalage. En particulier, en analysant le paradoxe apparent entre le fait que, pour atteindre des « *buts communs* », les acteurs vont être amenés à coopérer, à s'organiser, mais qu'en retour les organisations mises en place, les règles et normes qu'elles produisent, peuvent conduire à des résultats inverses à ceux souhaités...

Pour comprendre et éventuellement agir sur ces dysfonctionnements, l'analyse stratégique des organisations propose de dépasser « *l'opposition entre une vision qui cherche à comprendre la réalité par l'acteur, et une autre qui part du système* », pour formuler une « *proposition [qui] vise à dire qu'il s'agit là de deux perspectives complémentaires qu'il faut articuler, l'articulation s'effectuant à travers le concept de jeu* » (E. Friedberg, dans une interview à la *Tribune de Genève* en 1994).

▶ « L'analyse stratégique », un tout...

C'est dans *L'acteur et le système*, publié en 1977, et suite à de nombreux travaux d'analyses menés dans diverses organisations, que Michel Crozier et Erhard Friedberg jettent explicitement les bases de l'analyse stratégique. L'ambition est importante. Dans l'avant-propos de leur ouvrage les auteurs la résume ainsi : quels sont « *les moyens et instruments que les hommes ont inventés pour [...] assurer et développer leur coopération en vue de buts communs* ». Plus généralement, il s'agit « *d'envisager autrement le problème du changement* ».

Pour mener ce travail, les auteurs vont s'attacher à comprendre le fonctionnement d'organisations très hiérarchisées comme des entreprises ou des administrations, mais ils stipulent d'emblée que pour eux « *le mode de raisonnement qu'elles [...] [les propositions] contribuent à fonder et dans lequel elles s'articulent dépasse, lui, le champ strict des organisations fermées, bien définies* ». Ils préfèrent d'ailleurs les termes de « *sociologie de l'action organisée* » plutôt que ceux de « *sociologie des organisations* ».

L'analyse stratégique de l'action organisée peut se concevoir comme un tout incluant des fondements, des concepts, des méthodes et outils d'intervention.

► Les fondements

Dans leur introduction à l'ouvrage *L'acteur et le système* (Crozier and Friedberg 1977), les auteurs mettent en exergue ce qui constitue le cœur de la problématique à laquelle ils s'intéressent : « *à quelles conditions et au prix de quelles contraintes l'action collective, c'est-à-dire l'action organisée, des hommes est-elle possible ? C'est la question centrale de ce livre* » (p. 15).

Plus globalement, Michel Crozier explicite dans la conclusion d'un ouvrage, *La crise de l'intelligence* publié en 1995, ce qui l'a animé : « *L'intelligence que je voudrais voir stimuler est à la fois sociétale et humaine, c'est-à-dire qu'elle cherche à comprendre l'homme dans la société, les deux étant inséparables. Si on ne regarde que d'un côté, on ne peut pas saisir la réalité. C'est une intelligence de la complexité des systèmes humains et en même temps de la liberté de l'homme. C'est une intelligence dualiste* » (Crozier and Tilliette 1998, p. 189).

Pourquoi « *analyse stratégique* » ? *Analyse* par opposition à théorie, car il s'agit pour les auteurs de comprendre, de décrire une situation, plus que de prescrire. *Stratégique*, car s'opposant aux notions de planification et de déterminisme, il s'agit d'accéder au comportement des acteurs qui est postulé comme orienté et intentionnel.

Le point de départ de la réflexion est que les organisations ne vont pas de soi, elles ne sont pas naturelles, ce sont des construits humains, qui posent problèmes. Toute organisation a donc besoin de la participation de ses membres et cette participation est toujours négociée. En effet, un des principes au cœur de l'analyse stratégique est que tout acteur garde toujours une part de liberté, d'autonomie, quelle que soit l'organisation dans laquelle s'inscrive son action.

► Les principaux concepts

L'analyse stratégique de l'action organisée repart des travaux de Simon et de March sur la « rationalité limitée » des acteurs. Le contexte social dans lequel se situe l'acteur va influencer ses choix, ses actions. L'acteur, ici, différent en cela de l'*homo Oeconomicus*, ne cherche pas à maximiser son profit, mais recherche une « *solution satisfaisante* », en fonction des informations partielles, limitées, dont il dispose, de sa capacité à les traiter, des buts multiples qu'il poursuit, des contraintes qu'il subit...

D'où le raisonnement suivant (Gérard Piroton, *Une présentation de l'Analyse Stratégique, selon Michel Crozier et Erhard Friedberg. Présentation schématique*) :

1. L'acteur n'a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents ;
2. Son comportement est actif. Même s'il est toujours contraint et limité, il n'est jamais totalement limité ;
3. Ce comportement a toujours un sens. Cette rationalité est liée, non à des objectifs clairs et explicites, mais s'organise par rapport à des opportunités (contexte) et par rapport aux comportements des autres acteurs ;
4. Ce comportement présente un double aspect : un aspect offensif (la saisie d'opportunités en vue d'améliorer sa situation) et un aspect défensif (le maintien et l'élargissement de sa marge de liberté) ;
5. Il n'y a donc plus de comportement irrationnel : c'est là l'utilité du concept de stratégie.

► « Zone d'incertitude » et « pouvoir »

Le postulat de départ, est que chaque acteur garde une marge de liberté et de négociation, cette marge de liberté est une **source d'incertitude**, tant pour ses partenaires que pour l'organisation. Cette source d'incertitude que chaque acteur maîtrise, et qui intéresse les autres acteurs, est donc **source de pouvoir** sur ceux-ci (Crozier and Friedberg 1977) « **Pouvoir et organisation sont indissolublement liés l'un à l'autre. Des acteurs sociaux ne peuvent**

atteindre leurs objectifs propres que grâce à l'exercice de relations de pouvoir; mais en même temps, ils ne peuvent disposer de pouvoir les uns sur les autres qu'à travers la poursuite d'objectifs collectifs dont les contraintes propres conditionnent très directement leurs négociations » (p. 90).

Le pouvoir est ici relationnel : « *agir sur autrui, c'est entrer en relation avec lui; et c'est dans cette relation que se développe le pouvoir d'une personne A sur une personne B.* » Friedberg précisera que le pouvoir est « *la capacité d'un acteur à structurer des processus d'échange plus ou moins durables en sa faveur, en exploitant les contraintes et opportunités de la situation pour imposer les termes d'échanges favorables à ses intérêts* » (Friedberg 1993).

L'analyse stratégique distingue quatre grandes sources de pouvoir (on pourrait dire quatre sources d'incertitudes qui donnent lieu à pouvoir) :

- a) celles découlant de la maîtrise d'une compétence particulière et de la spécialisation fonctionnelle;
- b) celles qui sont liées aux relations entre une organisation et son, ou mieux, ses environnements;
- c) celles qui naissent de la maîtrise de la communication et des informations;
- d) celles enfin qui découlent de l'existence de règles organisationnelles générales, et de leur connaissance.

Cette conception du pouvoir suggère une certaine réciprocité.

► Le « jeu » et « système d'action concret »

Les participants d'une organisation sont considérés comme des acteurs libres, ayant leur propre stratégie. Mais, s'il veut atteindre ses objectifs, chaque acteur doit adopter une stratégie rationnelle, en fonction des contraintes qui lui sont imposées dans l'organisation qui structure la coopération entre les hommes. D'où le postulat « *de l'existence nécessaire d'un **jeu** qui permet de coordonner les stratégies opposées de partenaires en relation, de la nécessité d'un système **contenant** pour rendre possibles les conflits, négociations alliances et jeux entre les jeux **contenus** dans cet ensemble* » (Crozier and Friedberg 1977, p. 244).

Ces jeux donnent naissance à un système d'action concret, défini comme « *un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeu relativement stable et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux* » (p. 286).

► **Apprentissage collectif et changement**

Lorsqu'une organisation ne produit pas les résultats escomptés, il faut changer le jeu et non les personnes, c'est-à-dire apprendre aux joueurs à jouer autrement. Mais tout changement est considéré par les acteurs de l'organisation comme dangereux, car il remet en cause les jeux de pouvoir, les zones d'incertitude que chacun maîtrise. C'est donc les jeux joués par l'ensemble des acteurs qui doivent évoluer « en même temps », par essais-erreurs, d'où la notion d'**apprentissage collectif**. Le **changement** est dès lors considéré comme systémique, comme un processus, permettant la mise en place de nouveaux jeux, et non comme le fruit d'une décision autoritaire, technocratique ou technique.

► **Méthodologie et outils d'intervention**

« *L'analyse stratégique et l'analyse systémique ne sont pas seulement des propositions théoriques. Elles sont d'abord, et avant tout, des pratiques de recherche* » (Crozier and Friedberg 1977, p. 451). « *Derrière les humeurs et les réactions affectives, il est en effet possible à l'analyste de découvrir des régularités, qui n'ont de sens que par rapport à une stratégie* » (p. 48).

Les jeux des acteurs, les relations de pouvoir, les stratégies sont bien souvent inconnus, invisibles, aux yeux même des acteurs qui les jouent. Pour y accéder, les faire évoluer, seul un tiers-acteur, ici le sociologue des organisations, peut y accéder. L'analyse stratégique appliquée au fonctionnement des organisations permet de proposer un diagnostic sur les dysfonctionnements de l'action organisée et un chemin pour opérer des changements pertinents.

L'intervention du chercheur se base sur une démarche hypothético-inductive. Elle n'est pas basée sur un seul plan théorique, abstrait, mais aussi par l'observation, la compréhension concrète des jeux qui sont en train de se jouer dans l'action organisée. Face à un problème donné, le chercheur-praticien va appréhender et analyser à la fois les caractéristiques formelles d'une organisation donnée (règlements, lois...), mais aussi, par un processus d'écoute active, reconstituer et analyser les stratégies rationnelles des acteurs. Il peut ainsi dégager le système d'action concret qui s'est mis en place, les jeux de pouvoir qui s'y jouent, les expliciter et proposer certaines conditions permettant à ces jeux d'évoluer. Sont recherchées lors de ces entretiens « *leurs activités telles qu'ils les perçoivent [...] la relation les uns avec les autres [...] l'évaluation qu'ils font de leurs activités [...] la façon dont, à partir de là, ils voient leurs possibilités d'action, et celle des autres* » (p. 427).

Enfin, le chercheur doit avoir une certaine éthique de l'intervention, « *il s'agit pour lui non pas d'évaluer, voire de critiquer, les pratiques observées, mais de les comprendre* » (p. 456).

L'intervention du chercheur va se dérouler en plusieurs étapes.

- Tout d'abord, il s'agit de comprendre quels sont les jeux existants, les relations de pouvoir, de reconstituer le système d'action concret, l'environnement dans lequel il se déroule.
- Ensuite, le praticien, après analyse, va révéler aux acteurs le jeu qu'ils jouent « malgré eux », en montrer les défauts, les effets contre-intuitifs négatifs à la fois pour l'atteinte des objectifs individuels de chaque acteur et des objectifs collectifs de l'organisation. Communiquer, restituer aux acteurs les données résultats bruts de son analyse est considéré comme une phase essentielle.
- Par apprentissage « ensemble », les acteurs ayant découvert les jeux relationnels auxquels ils contribuent et dans lesquels leur propre action s'insère, vont pouvoir créer de nouveaux jeux, et par essais-erreurs de nouveaux comportements bénéfiques pour l'atteinte des objectifs individuels et collectifs... qui vont s'incarner dans de nouveaux systèmes d'action concrets.

-
- En termes de recommandations plus larges, l'analyse stratégique conduit à remettre en cause les modèles organisations-décisions-changements basés sur une seule rationalité technique ou scientifique (modèle que Michel Crozier décrit comme particulièrement présent dans la société française). Michel Crozier propose ainsi de passer de la culture du décideur sachant trouver LA solution à celui sachant faire émerger le problème, de passer de *l'homme-solution* à *l'homme-problème* (Crozier and Tilliette 1998).

Pour intervenir sur la situation, la faire évoluer, le chercheur n'intervient pas directement mais travaille indirectement sur les conditions permettant le changement.

► L'analyse stratégique des organisations appliquée à la gestion de la nature et de l'environnement

Comme l'analyse stratégique de l'action organisée ne se limite pas aux organisations fermées, cette méthode d'analyse va être mobilisée pour mieux comprendre et résoudre les difficultés liées à la gestion de l'environnement et de la nature.

Pour appréhender les apports de l'analyse stratégique à la gestion de la nature et de l'environnement, nous avons retenu une présentation chronologique en trois phases. Dans un premier temps, dans les années 1970 et 1980, l'analyse stratégique de l'action organisée a participé à remettre en cause les approches que nous appelons « classiques » de la gestion des milieux naturels. Ensuite, à partir du milieu des années 1980, lorsque les modes de gestion, dits « participatifs », se sont développés,

l'analyse stratégique de l'action organisée a permis de mieux comprendre comment ces dispositifs se sont mis en place, comment ils fonctionnent effectivement. Enfin, dans un troisième temps, l'analyse stratégique, et c'est le stade actuel, a permis de porter un regard critique sur le recours quasi systématique à la « participation » pour améliorer la gestion des problèmes environnementaux.

► La remise en cause des modes de pensée et d'action « classiques » appliqués à la gestion des milieux naturels

Autour des deux décennies 1970 et 1980, l'analyse stratégique de l'action organisée va servir, aux côtés d'autres théories et approches, à **décrire, comprendre** et **montrer les limites** des approches alors dominantes de la gestion des milieux naturels. Nous nous appuyons ici sur les travaux de Gilles Barouch en France et de Laurent Lepage au Québec pour en expliciter les principales contributions.

► La gestion des milieux naturels en France

Gilles Barouch au travers de la réalisation d'une thèse qui donnera lieu à la rédaction d'un livre, *La décision en miettes* (Barouch and Crozier 1989), va tirer les principaux enseignements de ce que l'analyse stratégique des organisations peut apporter à la question de la gestion de l'environnement telle qu'elle est pratiquée en France dans les années 1970-1980. Plus exactement, G. Barouch va essentiellement mobiliser trois grandes approches – l'analyse stratégique des organisations (Crozier, Friedberg), « l'École de Palo Alto » (Bateson, Watzlawick...) et l'approche patrimoniale (Ollagnon) qui ont toutes trois en commun d'être des approches dites systémiques et de constituer à la fois un corpus théorique et un guide pour la pratique et l'intervention – au point de reconnaître qu'« *il est [...] difficile de définir, pour chacune, la part qui lui revient en propre* » (Barouch and Crozier 1989, p. 185). G. Barouch les réunit sous le concept « d'approches système-acteur ».

Les travaux menés par Gilles Barouch nous ramènent aux grands débats des années 1970-1980 sur les mérites comparés de la « gestion privée » ou de la « gestion publique ». La thèse de G. Barouch, est que « *Dans le domaine de la gestion des milieux naturels pourtant, cette opposition entre public et privé n'est pas des plus pertinentes : d'une part, les milieux naturels ignorent les limites de la propriété privée et les frontières administratives ; d'autre part, les approches publiques ou privées de la décision ne se distinguent pas fondamentalement sous l'angle des modes de raisonnement, des principes d'action et des résultats obtenus* » (p. 13).

Pour G. Barouch, deux aspects distinguent les « milieux naturels » par rapport aux « objets » courants de la gestion humaine : « *le degré de complexité de ces objets [...] le degré d'ouverture de ces systèmes [...] au plan de l'action, cela signifie que le système d'action qui « pilote » les milieux naturels est lui-même complexe et largement indéterminé* » (p. 226). D'où l'intérêt de démarches de types « système-acteur », pour leurs apports théoriques et les méthodes de recherche qu'elles préconisent.

Le travail d'analyse va permettre d'explicitier le fait que la gestion d'une même réalité environnementale met en jeu différentes « logiques d'acteurs » comme la logique technique ; la logique réglementaire ; la logique écologique ; etc. Ces logiques ont chacune leur propre « *langage organisateur* », qui influence les choix des acteurs au niveau du diagnostic qu'ils font de la situation, des actions qu'ils mènent et des solutions qu'ils préconisent. Enfin ces logiques se structurent en filières (« *par filière nous entendons une structure verticale organisée autour d'une fonction du milieu biophysique* »), qui ont elles aussi leur logique propre.

G. Barouch constate que cette logique de filière a un impact important sur la gestion de la nature. D'une part, à l'orée des années 1980, cette gestion est devenue très largement dominante « *parce qu'elle permet d'offrir à de très nombreux utilisateurs de la rivière (ou de ses attributs) un service stable et performant* » (p. 105). D'autre part, si les acteurs de filières différentes ont tendance à s'opposer, parfois violemment (filière technique vs filière écologique...), en fait elles reposent sur un même mode de pensée et d'action

(p. 131) (spécialisation en réponse à des problèmes « isolables », passage du problème à la solution par un raisonnement linéaire, etc.). Enfin, la gestion dominante par filière n'est pas sans poser de multiples problèmes pour les politiques de gestion et le devenir des milieux naturels (p. 17 et 18) : d'un point de vue économique, les décisions mono-acteurs peuvent être à l'origine de surcoûts; d'un point de vue réglementaire, [...] difficulté de l'administration à faire appliquer la réglementation; d'un point de vue écologique, le fonctionnement des filières contrarie la mise en place des systèmes de gestion cohérents; etc.

Dès lors, les préconisations pour améliorer la gestion de la nature et de l'environnement se portaient sur une amélioration du fonctionnement du système d'action qui pourrait être mené par une meilleure négociation entre les filières, négociation intégrée à l'échelle de l'écosystème en jeu; négociation nécessitant (p. 163) une organisation formelle (des lieux, des langages...) et un apprentissage social.

► La gestion du Saint-Laurent au Québec

Au Québec, les travaux menés sur les tentatives de réponses à la dégradation du Saint-Laurent vont permettre de décrypter et montrer les limites d'approches, « *raisonnements voire [...] référentiels* » qui se sont succédés pour en améliorer la gestion (Lepage, Gauthier et al. 2003).

Une approche réglementaire et bureaucratique : c'est l'approche dominante dans les années 1970. Les termes retenus pour la caractériser sont : centralisée, normative, « *très dépendante de l'avis des scientifiques* », verticale, « *ayant recours à des instruments économiques et juridiques contraignants* ». Si certains problèmes importants ont pu être améliorés par cette approche (traitement des eaux usées...), il s'est avéré que « *le recours à la technologie environnementale et à l'application des normes est non seulement onéreux mais se limite le plus souvent à des solutions ponctuelles, sectorielles et mal adaptées aux nouvelles connaissances scientifiques* ».

L'approche écosystémique : cette approche est née dans les années 1990, suite à la fois aux insuffisances constatées des approches plus réglementaires et de la critique générale du « trop d'État ». Cette stratégie de gestion se caractérise par « *une connaissance approfondie des systèmes naturels* » et « *une ouverture à la participation des riverains* ». L'approche « *remet en cause les cloisons bureaucratiques* » et met l'accent sur les processus écologiques. Elle est basée sur la « *primauté de la question de l'intégrité écologique* », et est définie par « *un groupe hétérogène d'acteurs [qui formule] des plans d'action qui seront à la fois scientifiquement éclairés et socialement acceptables* ». « *Il est espéré que les acteurs locaux reconnaîtront les mêmes priorités d'action et pourront s'entendre sur les mesures utiles* ». Cette approche a elle aussi révélé ses lacunes dans sa mise en œuvre. « *Seule la persuasion sociale est prévue pour faire émerger des représentations collectives dynamisantes* », « *alors que cette approche recherche un ordre écologique, [...] elle oblige un ordre négocié* ».

L'approche intégrée : cette nouvelle approche apparaît dans les années 2000. Elle s'appuie encore plus sur la participation des communautés riveraines, et vise à « *obtenir des résultats concrets et mesurables* ». Plutôt que sur les écosystèmes, cette stratégie « *repose sur des systèmes acteurs* ». Elle « *visait simultanément l'harmonisation des intérêts convergents et la protection de l'environnement* », elle « *appelle la construction de compromis entre des enjeux écologiques, économiques et sociaux* ».

► Les avancées permises par ces travaux

L'analyse stratégique de l'action organisée appliquée à la gestion de la nature et de l'environnement a permis à la fois de caractériser, de comprendre et de nommer les approches à l'œuvre. Elle a aussi permis d'en voir les limites. Elle a en particulier pu montrer les effets pervers des approches uniquement descendantes, basées sur la seule réglementation, la science ou la technique. Sans doute largement partagée aujourd'hui, cette analyse n'en a pas moins provoqué une rupture par rapport aux approches dominantes de la gestion de la nature des années 1970 et 1980 imprégnée des modes de pensée issus des sciences exactes. « *Cette manière d'aborder les problèmes*

est si bien passée dans les esprits qu'il est aujourd'hui difficile d'imaginer qu'elle ait pu être une innovation. Elle était perçue par ses promoteurs, il y a une vingtaine d'années, comme un moyen de contrebalancer la logique technocratique des ingénieurs de l'administration » (Mermet 1998, p. 243). Même constat chez Gilles Barouch « Avec le recul du temps, je suis tout d'abord satisfait de l'évolution récente de la gestion publique qui a confirmé, dans une certaine mesure, certaines de mes (de nos) idées, minoritaires à l'origine » (Barouch 2008, p. 8). Ce changement a été rapide. Il s'est traduit par la mise en place, le développement de multiples initiatives, reprises dans les politiques publiques environnementales, misant sur la participation du « public » à la gestion de la nature et de l'environnement.

► L'analyse des modes de gestions « participatifs » des ressources naturelles

Si l'analyse stratégique de l'action organisée a permis de mieux comprendre les rouages et les difficultés des approches de la gestion de la nature et de l'environnement sectorisées, descendantes, réglementaires et techniques, elle a aussi permis de mieux appréhender le fonctionnement des approches, dites « participatives », en les abordant comme des « systèmes d'action concrets ». Les travaux menés montrent les difficultés et les limites inhérentes à ce type d'approches et esquissent quelques conditions pour leur réussite.

► Les difficultés inhérentes à la gestion « participative » de la nature et de l'environnement

Toujours par rapport à la gestion du fleuve Saint-Laurent, une enquête menée « à la manière de la sociologie des organisations » (Lepage, Gauthier et al. 2003, p. 5), a permis de faire ressortir que les personnes membres des « conseils d'administration et de direction des Conseils régionaux de l'environnement et des Comités de Zones d'intervention prioritaire » (les dispositifs « participatifs » ici) percevaient trois types de problèmes... et par là trois types de réponses différentes pour l'action publique.

Représentations de l'action publique environnementale au Québec

Modèles d'action publique	Perceptions des problèmes	Instruments
Type 1	Pollution	Réglementations, normes
Type 2	Pression sur les écosystèmes	Science, connaissances scientifiques, éducation relative à l'environnement
Type 3	Gestion, intégration	Implication des acteurs, responsabilisation, concertation

Dès lors, l'analyse conduit à constater qu'il est très difficile de construire sur ce sujet une « vision partagée », une action collective et des compromis...

► Une esquisse des conditions de réussite

Dans le même article, les auteurs constatent que malgré tout, certains dispositifs fonctionnent parfaitement. En comprendre les raisons s'avère important. S'appuyant sur le cas réussi d'une *nouvelle approche environnementale* appliquée à la décontamination d'un secteur portuaire montréalais du fleuve Saint-Laurent (le « secteur 103 »), et tout en reconnaissant l'extrême fragilité de ce type de démarche, les auteurs identifient trois facteurs de succès de démarches de « gestion intégrée » (p. 11 et 12) :

1. La capacité des acteurs à jouer le jeu de la négociation ;
2. L'existence d'une force de médiation entre deux logiques opposées – le gain environnemental versus solution optimale ;
3. L'existence d'un cadre institutionnel.

► Les limites des politiques publiques environnementales « participatives »

Les analyses suivantes mettent en évidence qu'une politique « participative » « décrétée » peut finalement avoir des effets pervers tout aussi importants que toute autre politique environnementale, basée sur des ressorts eux rationnels techniques, économiques, etc. Elles conduisent à constater la

difficulté de ces politiques à mobiliser réellement les acteurs, à résoudre les conflits environnementaux et à réellement mettre en place des projets d'amélioration de la gestion de la nature.

► La difficulté à mobiliser réellement les acteurs

Dans un article portant sur l'examen des politiques de décentralisation de la gestion de la forêt au Cameroun, (Mbairamadji 2009), l'auteur, à l'aide des concepts et outils de l'analyse stratégique, mais aussi ceux de l'analyse institutionnelle (Ostrom), conclut que malgré l'objectif d'encourager la participation des acteurs, les résultats demeurent mitigés du point de vue de la réelle participation des communautés aux décisions de gestion.

Analysés comme « systèmes d'action concrets », les jeux d'acteurs qui se mettent en place au niveau de la gestion des massifs se révèlent générateurs de multiples effets pervers. En ce qui concerne la gestion des forêts, les prérogatives, l'autorité des chefs de village est d'une part remise en cause par les nouveaux comités locaux mis en place, d'autre part le pouvoir décisionnel reste contrôlé par les sous-préfets. En ce qui concerne la gestion des redevances, le pouvoir décisionnel reste contrôlé par les maires. Ces deux dernières situations sont expliquées par la mauvaise connaissance par les populations locales de la loi forestière, « cette asymétrie d'information permet aux acteurs influents de contrôler les zones d'incertitudes pertinentes ». *In fine*, l'analyse conduite permet de constater que c'est même un désengagement de la population locale qui est constaté, effet opposé à celui *a priori* souhaité.

► La difficulté à faire émerger des solutions aux conflits environnementaux

Dans un autre registre que la gestion des ressources naturelles, l'analyse stratégique a été utilisée pour mieux comprendre la genèse et le développement de conflits environnementaux. C'est le cas du travail de thèse mené par (Simard 2003), sur les processus de concertation menés autour de projets de construction de lignes à haute tension au Québec et en France.

Les projets de ligne à haute tension y sont abordés comme « systèmes d'action concrets tels que définis par l'approche organisationnelle » (p. 11).

L'analyse part du fait que, pour de multiples raisons tenant ou non à la spécificité des questions environnementales, il se développe un nouveau mode de gouvernance, les actes publics conventionnels (APC); les projets de lignes à haute tension n'échappent pas à cette gouvernance. Le système d'action ne se limite ainsi plus aux seuls promoteurs du projet et à quelques grands décideurs institutionnels, mais s'ouvre à « *de nouveaux joueurs s'opposant au projet* ».

Après un long travail de réflexion et d'analyse, les conclusions s'avèrent peu favorables à ces APC, même si l'auteur ne conclut par pour autant qu'ils sont à rejeter : « *De manière plus spécifique nous pouvons identifier cinq conséquences ou effets négatifs à la mise en œuvre de la gouvernance environnementale observées directement dans le cadre de la conduite des projets de ligne THT au Québec et en France :*

1. *la sanction et l'augmentation du déséquilibre des forces en présence ;*
2. *l'effritement du principe d'équité ;*
3. *des situations productrices d'impasses et d'indécisions ;*
4. *un désinvestissement démocratique ;*
5. *un durcissement de l'opposition »* (p. 480).

► **La difficulté à faire émerger de réels projets de gestion de la nature et de l'environnement**

Analysés eux aussi comme « systèmes d'action concrets », un travail a été mené sur des Zones d'Intervention Prioritaires sur le Saint-Laurent (Gareau and Lepage 2005). « *Ces lieux veulent réunir divers acteurs concernés par la protection et la restauration du fleuve Saint-Laurent [...] le moyen privilégié pour atteindre cet objectif : l'élaboration de plans d'assainissement régionaux* », enfin « *la consultation publique vise à valider le bilan, à l'enrichir du savoir local et à s'enquérir de la volonté d'action du milieu* ».

Après avoir reconstitué le système-acteurs de deux comités ZIP, les auteurs dégagent différents enseignements plus généraux (p. 110 à 113) :

- Dans ces comités ZIP, la recherche par les acteurs du consensus à tout prix, par l'évitement des conflits, a été constatée, ce qui a deux conséquences négatives pour le milieu :
 - a) les acteurs passent plus de temps à discuter des décisions à prendre qu'à agir ;
 - b) les acteurs environnementaux les plus « durs », mais qui sont souvent ceux qui, par exemple, font prendre aux industriels les décisions les plus favorables à l'environnement, se retrouvent peu à peu exclus des ZIP.
- L'inégalité du rapport de forces entre les acteurs – entre acteurs ou organisations financés pour participer aux ZIP et acteurs bénévoles ; acteurs organisés et non-organisés – crée des blocages.
- Enfin, les connaissances scientifiques constituent une ressource stratégique et un obstacle à la réalisation des projets environnementaux. Plus ou moins accessibles et compréhensibles, considérées ou non comme neutres et (in)certaines, elles constituent un élément majeur de structuration des systèmes d'action concrets, qui finissent par se réduire à un débat, sur ces aspects scientifiques, entre industriels et environnementaux où les savoir-locaux ne trouvent pas leur place. Les industriels cherchent à utiliser ces incertitudes comme arguments pour ne pas bloquer les projets économiques ; à l'inverse les associations environnementales les mettent en avant pour invoquer le principe de précaution. Chacun, dans un jargon scientifique peu compréhensible au plus grand nombre, cherche à rallier à sa cause les autres membres des comités ZIP « non experts ». Dans ce flou parfois entretenu, le *statu quo* s'installe, freinant ainsi les projets de restauration du fleuve... Ici comme ailleurs, le besoin d'« *une expertise indépendante et [d']un arbitre neutre qui serait responsable des débats* » se fait sentir.

Même constat pour des travaux menés en Europe par une autre équipe. En s'appuyant sur une douzaine de cas de politiques publiques visant à produire des accords négociés, cas couvrant des territoires différents (France et Allemagne), des problématiques environnementales variées (gestion des eaux, de la biodiversité...) et des procédures différentes (Natura 2000,

Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux...), l'analyse stratégique permet aux auteurs (Arama, Fabienne et al. 2009) d'appréhender les processus qui se sont effectivement mis en place. Ils détaillent trois phases temporelles principales, la construction de l'espace de délibération ; la négociation publique et communautaire et la phase de mise en œuvre de la décision communautaire. Les auteurs constatent que les procédures dites « de contrats volontaires » de gestion de l'environnement

- a) en contradiction avec les présumées théoriques, n'aplanissent pas les relations entre les acteurs ;
- b) donnent les pleins pouvoirs aux gestionnaires effectifs de l'environnement (agriculteurs...), libres de refuser toute action ;
- c) contribuent, au nom du consensus à trouver, à écarter certains acteurs ou certaines thématiques d) pour aboutir, *in fine*, au fait que « *Bien qu'acceptés, les plans de gestion ne sont pas mis en œuvre* » (p. 15).

► Les avancées permises par ces travaux

L'analyse stratégique appliquée à des politiques publiques de gestion participative dans le domaine de la gestion environnementale montre ainsi qu'au-delà des procédures formelles se mettent en place des jeux d'acteurs, des systèmes d'actions concrets, dont rien n'indique que « spontanément » ils tendent vers une réelle mise en œuvre de mesures de protection des milieux, de gestion durable des ressources ou de résolution de conflits environnementaux.

Dès lors, quelles conclusions en tirer ? Ces procédures, ces démarches, de gestion intégrée, participative... de la nature et de l'environnement peuvent-elles être améliorées ? Dans cette perspective, méconnaître les difficultés constatées, ne pas y remédier, c'est prendre le risque de condamner ces politiques misant sur l'implication des acteurs, alors qu'elles apparaissent clairement comme une opportunité pour sortir des impasses des autres approches, réglementaires, techniques, etc. jusqu'ici mises en œuvre. Ou alors, faut-il dépasser ces approches « participatives » pour de nouvelles démarches plus à même d'améliorer la gestion des milieux naturels ?

► Une prise de recul par rapport à l'usage quasi-systématique de « la gestion participative » dans les politiques publiques environnementales récentes

► Le fait communautaire

S'appuyant sur les concepts de l'analyse stratégique organisationnelle, N. Milot (Milot 2009) propose une analyse de la mise en place du modèle québécois de gestion intégrée de l'eau par bassin versant au travers du fonctionnement d'Organismes de Bassin Versant (OBV). « *Un OBV a comme principal mandat d'élaborer de manière concertée un Plan directeur de l'eau (PDE)* ».

De ce travail, nous retenons ici qu'une procédure publique qui vise à favoriser l'implication des acteurs dans la gestion de l'eau par bassin versant va donner naissance à des tensions entre le niveau régional de gouvernance public de l'eau et la dynamique interne des OBV, au moins lors de leur phase de démarrage :

- Les acteurs locaux hésitent à reconnaître les OBV comme de réels espaces de collaboration ;
- Un débat né dans chaque OBV pour savoir si celui-ci doit se limiter à son rôle de concertation ou s'il doit pouvoir mener des actions propres ;
- Lorsqu'ils se mettent en place, les OBV relèguent au second plan l'objectif qui justifie pourtant leur mise en place, c'est-à-dire l'amélioration de l'état du bassin versant, au profit de la discussion sur les procédures à mettre en œuvre, sur la définition de ce qui pose réellement problème ;
- Enfin, si pour certains les OBV doivent prolonger l'action de l'État, pour d'autres ils doivent constituer un lieu d'innovation institutionnel, porté par les communautés locales.

Pour N. Milot, une part de ces tensions entre le niveau régional et le niveau local représentée par les OBV, peut s'expliquer par la dynamique des

communautés locales préexistantes à la mise en place des OBV. Suivant ces « histoires locales », différents cas de relations peuvent se présenter : indifférence de la communauté locale par rapport au nouveau mode de gouvernance proposé et aux objectifs de l'État et des administrations publiques ; coopération et confiance ; structuration des acteurs locaux en réaction négative aux objectifs des administrations. Ceci n'est pas sans poser de problème à l'État. Doit-il viser à l'uniformisation de la gestion de l'eau, et donc à l'uniformisation des OBV ? Ou doit-il faciliter et laisser chaque territoire, chaque communauté, développer ses propres institutions, ses propres modalités de gouvernance, charge alors aux administrations d'en évaluer l'efficacité ?

Quoi qu'il en soit, et quelle que soit la voie choisie, N. Milot préconise que la réussite de ces politiques participatives passe par la prise en compte des dynamiques communautaires dans lesquelles elles prennent place, mais aussi des dynamiques naturelles que constituent les écosystèmes aquatiques dans les bassins, les deux étant inextricablement liés.

► **L'analyse stratégique de la gestion environnementale (ASGE)**

Plus radicale est la critique portée en France aux démarches « système-acteur » par le réseau de chercheurs et de praticiens se retrouvant autour du Groupe de « Recherche en Gestion sur les Territoires et l'Environnement (RGTE) » créé en 1999 à l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts (ENGREF) sous la responsabilité de Laurent Mermet.

Cette équipe fait un lien entre la dégradation continue de l'environnement et l'omniprésence de la rhétorique « participative » dans la gestion de la nature et de l'environnement. Aussi, elle se propose d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs participatifs uniquement sous l'angle environnemental, celui de l'atteinte ou non de l'état de référence matériel défini (les « qualités désirables » des écosystèmes) exprimé en termes bio-physico-chimiques, dans l'établissement duquel la connaissance scientifique joue un rôle central.

D'un point de vue théorique, et sans rejeter les apports des démarches système-acteur – en particulier l'épistémologie systémique, l'importance d'écouter et de prendre en compte les différentes logiques d'acteurs en jeu ou la nécessité de distinguer les procédures formelles et le fonctionnement concret des systèmes d'acteur, la gestion effective – trois limites et risques de dérive propres aux approches « système-acteur » sont identifiés (Mermet 1998, p. 246 et 247) :

- *« D'abord, l'approche système-acteur repose sur une analyse très schématique des intérêts, des groupes sociaux, des institutions » ;*
- *« Ensuite, la perspective "système-acteur" tend à induire une optique "relativiste" sur la résolution des problèmes. Chaque acteur a son point de vue, que l'on considère par hypothèse comme rationnel et légitime » ;*
- *« Enfin, le point de vue "système-acteur" ne promet guère la recherche de solutions d'ensemble qui dépasseraient les projets de chaque acteur pour résoudre ses propres problèmes. [...] Les méthodes "système-acteur" sont particulièrement éclairantes pour comprendre les blocages. Mais pour lever ceux-ci, il faut chercher ailleurs que dans les logiques bloquantes des acteurs la source de projets qui puissent faire évoluer le système ».*

Ce dernier point explique le fait que « l'acteur environnemental » (l'acteur qui porte une gestion intentionnelle de l'écosystème auquel s'intéresse tout particulièrement l'ASGE) ne trouve pas sa place dans les dispositifs « participatifs » car il est porteur non pas d'un projet individuel, mais d'un projet pour le système lui-même, à savoir la reconquête des qualités « désirables » de l'écosystème.

« S'il y a un "problème" écologique que la gestion existante peine à résoudre, il faut envisager de changer le système de gestion ». Dès lors, cette équipe se place dans la perspective suivante : *« Pour nous, les approches "système-acteur" sont donc en train d'atteindre un palier qu'il est indispensable de dépasser »* (Mermet 1998, p. 248). À ce titre, *« l'ASGE porte une interpellation critique des approches qui choisissent, sous des formes diverses, de voir les problèmes d'environnement essentiellement (voire même seulement) comme problèmes de coordination entre acteurs (action collective, apprentissage collectif, gestion intégrée et concertée, etc.) »* (Mermet, Billé et al. 2005, p. 135).

L'ASGE vise ainsi à « clarifier les conditions d'atteinte d'objectifs environnementaux collectivement fixés » (Billé 2004, p. 21), en apportant « une attention centrale aux acteurs qui ont pour mission principale de provoquer des changements appropriés [...] les acteurs d'environnement » (Mermet, Billé et al. 2005, p. 130). Cela passe par l'accroissement de leurs capacités stratégiques, de leur pouvoir, afin de faire évoluer les comportements des autres acteurs concernés par le problème environnemental en jeu, afin de faire évoluer la gestion effective.

Du point de vue de l'intervention, de l'action, les préconisations restent volontairement indirectes. « Quant à l'analyste, les applications stratégiques de son travail consistent simplement à proposer des analyses que l'acteur puisse utiliser, donc déformer, compléter, amputer, ignorer, etc. Autant dire que l'analyste sent les applications stratégiques de son travail lui échapper de mille manières ». (Mermet 1998, p. 350). C'est à « l'acteur d'environnement » de mobiliser les analyses proposées pour affiner sa stratégie. « D'un problème d'environnement à l'autre, d'une localité à l'autre, d'un pays à l'autre, ces jeux sont si divers que s'il existe une solution au problème posé, elle doit être largement dessinée sur mesure. Pour nous, il n'est pas question dès lors de préconiser un type de solution plus ou moins générale » (p. 267).

► Évaluation partielle de l'analyse de l'action organisée appliquée à la gestion de la nature et de l'environnement

Pour analyser et formuler des préconisations dans le champ de la gestion de la nature et de l'environnement, l'analyse stratégique organisationnelle a essentiellement été mobilisée pour **analyser les effets des politiques publiques environnementales**, d'abord technocratiques et verticales, aujourd'hui plus « participatives », au moins dans leurs énoncées. Peut-être faut-il y voir un lien avec les origines de l'analyse stratégique, développée dans le champ des organisations fermées. Sans doute faut-il y voir aussi une condition à l'application de l'ASO, c'est-à-dire l'existence, la constitution préalable, d'un système d'action concret, même informel, que contribue à susciter quand elle ne vise pas à l'organiser toute politique publique environnementale. Ceci nous conduit à deux interrogations.

Premièrement, les difficultés constatées quant à l'efficacité de ces dispositifs de « gestion intégrée » de l'environnement tiennent-elles à des effets pervers des organisations, au fonctionnement (ou plutôt au dysfonctionnement) du système d'action concret ? Ou tiennent-elles plutôt au fait que les acteurs, que ces politiques visent à mobiliser ne veulent pas s'investir réellement dans la résolution du problème environnemental tel que défini par la politique publique (même de façon large) et dans les modalités de gestion qui sont préconisées (y compris celles misant sur l'implication des acteurs) ?

Deuxièmement, il existe bon nombre de situations environnementales qui posent problèmes et où aucun acteur n'est mobilisé, ne se mobilise, on pourrait dire où le système d'action concret n'existe pas. Soit il n'existe

réellement pas (pour ne prendre qu'un exemple, les « territoires orphelins » dans le bassin Rhône-Méditerranée et Corse en France, ce qui nuit à la mise en place de la politique de l'eau). Soit le système d'action concret qui s'est développé ne porte pas sur la résolution du problème environnemental, mais par exemple sur la défense du revenu de certains acteurs du territoire, sur la défense de l'identité ou de l'autonomie d'un territoire... Toute la difficulté est alors de faire émerger une organisation, un système d'action concret, où y sera intégrée explicitement la prise en charge du problème environnemental (et sans doute pas seulement !) ; aux experts en analyse stratégique des organisations d'en comprendre alors ultérieurement le fonctionnement effectif, les limites et lacunes et d'en proposer des voies d'améliorations.

▶ Chapitre 2

LE CAPITAL SOCIAL

Curieuse composition que ce terme de *capital social* utilisé en sociologie, qui associe celui de *capital*, et la forte connotation économique qu'il a pris depuis la fin du XIX^e siècle et *social*, souvent opposé à économique. Pourtant, ce lien à l'économie et à la science économique est revendiqué, « *c'est bien cet axe, qui va de l'économique au social et du social à l'économique, qui est la colonne vertébrale de ce concept* » (Ponthieux) citée par (Deschenaux and Laflamme 2007).

Au-delà des divergences dans la définition même du concept, les différents chercheurs qui ont travaillé autour de cette notion s'attachent à reconnaître qu'il y a derrière ces théories quelque chose finalement d'assez simple et d'assez « intuitif ». Interviewé en 2004, dans l'Observateur de l'OCDE (n° 242, mars 2004), le Dr Putnam résume ainsi sa pensée en ce qui concerne le capital social dont il est devenu l'un des plus fervents promoteurs, « *a minima : le capital social fait référence aux réseaux sociaux et aux normes connexes de réciprocité. L'idée centrale est très simple : les réseaux sociaux ont une valeur* ». Pour (Lallement 2003) « *si divers soit l'usage de ces notions, le détour par le capital social sert un même objectif : comprendre comment des individus et des institutions peuvent atteindre le plus efficacement et le plus justement possible des objectifs communs* ». Pour (Ponthieux 2004), « *l'idée générale est assez simple : la participation à des groupes peut avoir des effets bénéfiques pour les individus et pour la collectivité* ».

Dans ce chapitre, nous aborderons dans un premier temps les principaux aspects liés à la notion de *capital social*, dans un deuxième temps, nous présenterons différents travaux menés dans le champ de la gestion de la nature et de l'environnement qui ont mobilisé cette notion. Dans un troisième temps, nous reprendrons les préconisations liées à la gestion de la nature et de l'environnement auxquelles la mobilisation de la notion de *capital social* conduit.

► Quelques repères théoriques concernant le *capital social*

Comme pour l'approche précédente, notre objectif ici n'est pas de proposer une synthèse exhaustive des différentes facettes théoriques du *capital social*, mais d'en présenter les éléments principaux, ceux-là même que l'on retrouvera appliqués à la gestion de la nature et de l'environnement. Nous procéderons en quatre phases : la genèse du concept dans les années 1980, sa popularisation dans les années 1990, ses apports et pour terminer ses limites.

► La genèse du concept

Bourdieu

Si le terme de *capital social* a pu apparaître dans des ouvrages en sciences économiques ou sciences sociales dès le début du XXI^e siècle, c'est le français Pierre Bourdieu qui en donnera la première réelle définition en 1980, dans un cours article écrit pour les Actes de la recherche en sciences sociales (Bourdieu 1980). Bourdieu s'intéresse alors à la question du pouvoir, aux mécanismes structurels de concurrence et de domination dans le jeu social, et plus spécifiquement il cherche à analyser comment les hiérarchies au sein des classes sociales se reproduisent. Il conteste, à ce titre, le primat mis dans l'analyse marxiste sur le capital économique dans cette repro-

duction et en vient à distinguer trois formes de capital, le *capital économique*, le *capital culturel* et le *capital social* (Bourdieu 2001).

Pour mieux analyser et comprendre la reproduction de ces hiérarchies, il introduit au début des années 1980 le terme de capital social (Bourdieu 1980). Pour Bourdieu, « *la notion de capital social s'est imposée comme seul moyen de désigner le principe d'effets sociaux qui [...] ne se laissent pas réduire à l'ensemble des propriétés individuelles possédées par un agent déterminé* ». Il en propose alors une première définition « *Le capital social est l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissances et d'inter-reconnaisances; ou, en d'autres termes, à l'appartenance à un groupe comme ensemble d'agents qui ne sont pas seulement dotés de propriétés communes [...] mais sont aussi unis par des liaisons permanentes et utiles* ». Le capital social est, au même titre que le capital financier par exemple, considéré comme une ressource. Le capital social est lié à la personne, à l'individu, dont il est plus ou moins doté et qu'il mobilise plus ou moins (consciemment ou non).

Trois éléments à retenir, et sur lesquels nous reviendrons en ce qui concerne notre problématique spécifique.

Premièrement, ce concept permet à Bourdieu d'expliquer l'organisation de groupes « *les profits que procurent l'appartenance à un groupe sont au fondement de la solidarité qui les rend possibles* » et leur maintien « *l'échange [...] produit le groupe et détermine du même coup les limites du groupe, c'est-à-dire les limites au-delà desquelles l'échange constitutif, commerce, commensalité, mariage, ne peut avoir lieu. Chaque membre du groupe se trouve ainsi institué en gardien des limites du groupe* ».

Deuxièmement, le *capital social* possédé par un individu est lié au contexte particulier dans lequel prend place cet individu « *ces liaisons sont irréductibles aux relations objectives de proximité dans l'espace physique (géographique) ou même dans l'espace économique et social* ».

Troisièmement, le *capital social* n'est pas donné une fois pour tout, et les individus doivent déployer, plus ou moins consciemment, des stratégies pour le perpétuer voire l'enrichir « *Le réseau de liaisons est le produit de stratégies d'investissement social consciemment ou inconsciemment orientées vers l'institution ou la reproduction de relations sociales directement utilisables, à court ou à long terme, c'est-à-dire la transformation de relations contingentes, comme les relations de voisinage, de travail ou même de parenté, en relations à la fois nécessaires et électives, impliquant des obligations durables subjectivement ressenties (sentiment de reconnaissance, de respect, d'amitié, etc.) ou institutionnellement garanti (droit); cela grâce à l'alchimie de l'échange (de paroles, de dons, de femmes, etc.) comme communication supposant et produisant la connaissance et la reconnaissance mutuelles* ».

Coleman

Le deuxième grand théoricien du *capital social* en sciences sociales est l'américain James S. Coleman. Coleman introduit et illustre ce concept dans deux articles, à la fin des années 1980 (Coleman 1986 ; Coleman 1988), lui-même s'appuyant sur les travaux de l'économiste Glenn Loury. « *Loury a fait valoir que les théories économiques orthodoxes ont été trop individualistes, se concentrant exclusivement sur le capital humain individuel et sur la création d'un niveau de champ pour une compétition basée sur de telles compétences* » (Portes 1998).

Coleman, dans la préface de son livre *Fondations* (Coleman 1994), résume ainsi son questionnement « *Allons-nous là où nous souhaitons aller ? Pouvons-nous modifier l'orientation prise ? Comment choisit-on une orientation ?* ». Plus particulièrement il cherche à expliquer le fonctionnement des systèmes sociaux, et s'interroge sur le passage du micro au macro (passage de l'observation des parties à celle du système). Comment via des actions individuelles serait-il possible d'en déduire le comportement des organisations (qu'elles quelles soient) ? À ce titre, le postulat de l'acteur rationnel introduit par Smith – au-delà du principe en termes de philosophie politique dans lequel il se reconnaît – lui semble particulièrement intéressant

dans la mesure où, partant du comportement économique individuel, il est aisément possible de produire une analyse macro, le comportement des marchés. Mais, il reconnaît les limites de ce postulat, en particulier son « extrême individualisme » et reconnaît que l'action des individus n'est pas totalement indépendante du contexte dans lequel elle se fait – on reconnaît là un point déjà mentionné chez Bourdieu mais aussi Crozier. Coleman va dès lors chercher à construire une théorie de l'action se basant sur le postulat du choix rationnel, mais en intégrant l'influence que le contexte social a sur tout individu, contexte lui-même transformé par les actions des individus.

Le schéma macro-micro-macro selon Coleman

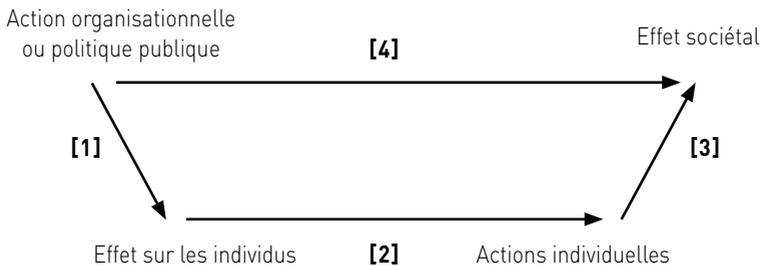


Figure tirée de [Steiner 2003].

C'est dans cette perspective qu'il en vient à introduire le concept de capital social, qu'il considère comme un outil pour mener à bien son analyse. Coleman définit ainsi le capital social : *"Social capital is defined by its function. It is not a single entity, but a variety of different entities having two characteristics in common: They all consist of some aspect of a social structure, and they facilitate certain actions of individuals who are within the structure. Like other forms of capital, social capital is productive, making possible the achievement of certain ends that in its absence would not be possible."* (une variété d'entités qui ont deux éléments en commun : c'est un aspect des structures sociales et il facilite l'action de certains individus, personnes physiques ou morales, au sein de la structure) (Coleman 1988).

Coleman détaille différentes formes de *capital social*. **Les attentes et obligations réciproques** des acteurs sur les actions des uns et des autres. **La mise en circulation et la diffusion d'information** ; le *capital social* donne accès à de l'information, qui facilite l'action. **Les normes et sanctions effectives**, par exemple lorsqu'elles contraignent à l'altruisme au sein d'une communauté, ce qui à la fois facilite l'action mais la contraint aussi.

Enfin, il distingue différents types de structures qui en facilitent l'accumulation et son efficacité. Dans **les relations d'autorité**, un individu transfère une partie de ses droits et un autre possède alors un droit de contrôle. **Les associations**, qui sont constituées pour servir les desseins de ceux qui les ont initiées. Enfin, parfois le *capital social* est **le résultat d'investissement direct** d'acteurs qui attendent en retour des bénéfices de cet investissement.

L'analogie au capital utilisée dans la science économique se retrouve ici. D'une part, par son aspect « fonctionnel », par le fait que le *capital social* est une ressource mobilisée par des individus afin de satisfaire leurs objectifs. D'autre part comme le décrit lui-même Coleman, « *Si A fait quelque chose pour B et croit en la réciprocité de B dans le futur, cela établit une attente pour A et une obligation pour B. Cette obligation peut être conçue comme un crédit que A accorde à B. Si A "accorde" de la même façon des crédits à un grand nombre de personnes avec qui il a des relations, alors l'analogie avec le capital financier est immédiate* » (Coleman 1986). Mais c'est d'un capital particulier dont il s'agit ici, puisque sa formation dépend de la structure des relations entre les individus là où « *l'approche économique usuelle du capital n'en fait pas une chose inhérente à un environnement, mais une chose résultant de la décision de renoncer au présent dans le but précis d'obtenir un bénéfice dans le futur* » (Ponthieux 2004). Autre caractéristique du capital social, c'est qu'il est inaliénable. Il peut être difficilement échangé et sa valeur tient à son usage. Il n'est la propriété privée d'aucune des personnes qui en bénéficie, d'où un risque de sous-investissement. En ce sens, il peut être considéré comme un bien public.

Comment dès lors et pourquoi le *capital social* se constitue-t-il ? Comment ? Le *capital social* provient des changements dans les relations avec les

personnes, changements qui facilitent l'action. Pourquoi ? Coleman propose différentes réponses en fonction des différentes formes que peut prendre la *capital social*. En ce qui concerne la création d'obligation, une des réponses possible est que lorsqu'un individu rationnel A rend service à un individu B, cela arrive généralement à un moment où B a un réel besoin et que cela n'engage qu'un très faible coût pour A. Pour la capacité d'information, l'hypothèse formulée est que l'information est essentielle pour l'action, mais que son acquisition est coûteuse, une des façons d'en acquérir est alors d'utiliser ses relations sociales. Pour les normes, la norme selon laquelle la poursuite des intérêts particuliers conduit à l'intérêt général est une forme essentielle de *capital social* au sein d'une collectivité. En ce qui concerne les relations d'autorité, en transférant et en accumulant du *capital social* chez un seul et même individu, celui-ci aura plus d'efficacité à agir dans une activité donnée qu'aucun des individus ne pourrait avoir seul, tout en dépassant le problème dit du resquilleur inhérent à toute action « commune ». Plus généralement, les idéologies peuvent « imposer » la création de *capital social*, mais aussi le détruire et si toutes les organisations facilitent certaines formes de *capital social*, les réseaux sociaux fermés, les organisations sociales appropriées sont plus favorables.

Coleman précise tout de même (Foundations) que la plus grande part du *capital social* apparaît et disparaît sans que personne ne l'ait souhaité (par exemple, l'abondance, qui fait que les individus ont moins besoin les uns des autres peut détruire du *capital social*).

Et les autres...

Portes, dans *Les origines du capital social* (Portes 1998), cite d'autres auteurs qui ont développé leur propre analyse et théorie du capital social :

- Becker définit le concept comme « *une ressource que les individus tirent des structures sociales particulières et qui les utilisent pour atteindre leurs intérêts ; elle est créée par des changements dans la relation entre les acteurs* ».
- Plus globalement Schiff définit le terme comme « *l'ensemble des éléments d'une structure sociale qui affecte les relations entre les gens et qui sont causes aux sources de la production et ou de fonctions utiles* ».

-
- Burt le voit comme « *des amis, des collègues et plus généralement des contacts au travers desquels vous recevaient des opportunités pour utiliser votre capital humain et financier* ». Là où Coleman et Loury mettent l'accent sur la densité des réseaux comme une condition nécessaire pour l'émergence du *capital social*, Burt met en lumière la situation opposée.

Il recense alors quatre sources de *capital social* : les valeurs, la solidarité, la réciprocité et la confiance.

Nan Lin (Lin 1995) apparaît également comme un contributeur original à la théorie du *capital social* qu'il définit comme *l'ensemble des ressources insérées dans les réseaux sociaux disponibles et utilisées par les acteurs pour l'action*. Pour Lin, citée par (Helly 2002), les liens faibles lient des milieux et personnes de statut social différents alors que les liens forts sont tissés entre des individus de mêmes milieux et statuts. Les premiers, à la différence des seconds, peuvent modifier une structure hiérarchique et accroître le statut social d'une personne. Pour Lin, le *capital social* permet à la fois d'atteindre des objectifs (Coleman) mais aussi de préserver des acquis (Bourdieu).

► La popularisation du concept

Putnam...

S'il ne l'a pas inventé, Robert D. Putnam, est sans doute l'auteur qui a le plus participé, tout en le faisant évoluer, à la popularisation du concept de *capital social*. Putnam est un chercheur américain en science politique qui définit ainsi ce qui l'anime lors d'une conférence « *En tant que politologue, je m'intéresse aux raisons qui font que certains gouvernements fonctionnent mieux que d'autres* », avec le sentiment que nos institutions fonctionnent moins bien aujourd'hui qu'auparavant (Putnam 1996).

Après un important travail lié à la réforme de l'action publique en Italie, une décentralisation/régionalisation poussée dans les années 1980, Putnam et son équipe en concluent que la variable explicative déterminante dans la

performance des institutions régionales ainsi mises en place est le *capital social* des sociétés concernées, c'est-à-dire « *les aspects de notre vie collective qui nous rendent plus productifs comme la participation, la confiance et la réciprocité* » (Putnam, Leonardi et al. 1993 ; Putnam 1996).

Si le *capital social* est toujours perçu comme une ressource liée à l'efficacité de l'action, elle n'est plus ici une ressource au service d'individus, mais au service de sociétés. C'est l'originalité des travaux de Putnam. Putnam fait le lien entre des individus qui participent à des groupes, des clubs, des communautés et les impacts que cette participation plus ou moins forte a sur la bonne santé à la fois des individus, mais aussi des institutions démocratiques. Là où préexiste un fort *capital social*, les démocraties se portent mieux, les pays se développent mieux. « *Le capital social peut donc être simultanément un bien "privé" et un bien "public"* » (Méda 2002).

Lallement (Lallement 2003) rappelle les quatre points suivants que l'on retrouve au cœur de la théorie de Putnam. Première proposition, certaines formes de *capital social* sont bonnes à certains égards mais pas à d'autres. Seconde proposition : certaines formes de *capital social* sont très institutionnalisées, tandis que d'autres ne le sont pas. La dotation en *capital social* est, troisième proposition, évolutive dans le temps. Dernière proposition enfin : la dotation d'un espace donné en *capital social* peut s'expliquer à l'aide de variables historiques.

Putnam sera amené à distinguer deux types de liens : les liens *fermés* et forts (entre égaux) et les liens *ouverts* et faibles, et donc deux sortes de *capital social*, un qui unit (*bounding*) et un qui relie (*bridging*).

... et les autres

Le succès de Putnam, son prosélytisme revendiqué du concept de *capital social*, a éclipsé d'autres acteurs qui, dans sa lignée, ont utilisé le concept de *capital social* pour analyser le fonctionnement de sociétés. C'est par exemple le cas de Fukuyama cité par (Ponthieux 2004) pour qui « *L'une des leçons majeures que l'on puisse tirer de l'étude de la vie économique c'est que la*

prospérité d'une nation et sa compétitivité sont conditionnées par une seule et unique caractéristique culturelle omniprésente : le niveau de confiance propre à la société ». Chez Fukuyama, le *capital social* dépend « *des normes et des valeurs partagées par les communautés, mais aussi de la disposition des individus à subordonner leurs intérêts à ceux de groupes plus larges. De ces valeurs partagées naît la confiance* ». Le succès de la voie ouverte par Putnam est entre autre révélé par les travaux de l'OCDE, dont tout un volet d'intervention consiste à développer le *capital social* dans les pays en voie de développement.

► Les apports de ces théories

Quelles qu'en soient les définitions, le *capital social* est un concept tourné vers la compréhension de « l'action ensemble », de « l'action collective », que ce soit à l'échelle d'individus, de groupes, d'organisations, ou même de nations. À ce titre, le *capital social* est utilisé dans de très nombreux domaines. (Lallement 2003) recense : « *le souci économique (volonté de montrer que le capital social réduit les coûts de transactions, facilite la coordination, bénéficie au développement des connaissances...) [...] le souci politique (conviction que le capital social favorise une société civile active et alimente une vie démocratique de qualité) [...] ou encore le souci social (éclairage original sur la dynamique de certaines inégalités, comme celles relatives au genre)* ».

Pour (Lévesque and White 1999), « *comme plusieurs notions nouvelles, celle de capital social est utilisée à différentes fins, selon les objectifs des locuteurs. Dans l'univers de l'intervention sociale, elle est souvent invoquée comme un moyen d'expliquer la réussite de tel ou tel projet de développement économique ou social. On y a aussi recours en termes stratégiques : s'appuyant sur la perception que le capital social d'un ensemble donné [...] est une ressource qui favorise le développement, on parlera de bonification du capital social comme outil privilégié pour promouvoir ou produire le développement* ».

(Degenne 2003) propose une distinction qui nous intéresse tout particulièrement. Selon lui, les analystes mobilisent le *capital social* selon trois

points de vue le niveau micro, le niveau meso et le niveau macro. On pourrait ainsi dire que Bourdieu, reconnaissant dans le capital social une ressource personnelle, adopte un point de vue micro ; que Coleman, en voyant la ressource certes au niveau de l'individu, mais d'un individu agissant au sein de groupes, de « clubs » se place au niveau meso ; et que Putnam, voyant la ressource comme bénéfique pour l'individu et pour la société mais étant propriété de la société, se place au niveau macro. Ainsi, même si cette classification peut être jugée simplificatrice, on retrouverait, selon les analystes et les définitions qu'ils en donnent, la présence de *capital social* au niveau des individus, des communautés et des collectivités.

► Les limites à ces théories

Le flou dans la définition du concept social, la tentation chez certains de le mobiliser comme « *pouvoir explicatif quasi illimité* » (Ponthieux 2004) et sans doute aussi son succès « médiatique » et institutionnel, ont conduit bon nombre d'auteurs à rechercher les limites des théories s'appuyant sur le *capital social*.

La Logique circulaire

Un des points les plus critiqués, surtout chez Coleman et Putnam, est la logique circulaire de leur raisonnement. « *En tant que propriété des communautés des nations plus que des individus, le capital social est simultanément une cause et un effet. Il conduit à des résultats positifs, comme le développement économique et moins de crimes, et son existence est déduite de ces mêmes résultats* ». Portes appelle alors à une plus grande précaution dans l'usage de cette notion, comme bien séparer les concepts des effets supposés ou encore bien établir que c'est la présence de *capital social* qui a bien conduit prioritairement à tels effets. Mais on pourrait aussi opposer à ces objections celles de chercheurs, comme Esther Duflo, qui remettent en cause la volonté de rechercher systématiquement des liens directs de cause à effet, et, prônant pour une « méthode expérimentale » renouvelée, rappelle que dans bon nombre de situations il est difficile de séparer la cause des effets.

La sous-estimation des conséquences négatives du capital social

Portes toujours remarque que la littérature met trop souvent l'accent sur les conséquences positives du *capital social*, alors qu'il en existe de négatives. Il les énumère alors, de l'exclusion des étrangers, à l'excès des créances sur les membres du groupe (la fermeture du groupe peut, dans certaines conditions, empêcher le succès des initiatives individuelles de ses membres), en passant par la restriction des libertés individuelles (l'intégration au groupe crée nécessairement de la conformité, ce qui peut réduire la vie privée et l'autonomie des individus) ou encore le nivellement par le bas (les réussites individuelles peuvent être mal vues par le groupe dont les membres se sentent soudés dans l'adversité). Mais (Lévesque and White 1999) rejette cette façon d'envisager le *capital social* comme positif ou négatif « *on peut considérer que l'idée même de capital social négatif positif repose sur une méprise : en définissant le capital social par ses effets, on est conduit à voir les inconvénients du capital social, ou du capital social négatif, là où il n'y a que les effets d'une utilisation particulière d'un certain type de ressources* ».

La difficulté de mesurer le capital social

Pour (Lévesque and White 1999) « *l'enjeu, pour la recherche empirique pour l'intervention et d'isoler la valeur relative et les effets spécifiques du capital social dans un contexte donné, un stock de capital social ne constitue pas en lui-même un déterminant impératif de ses effets comme l'ont montré Portes et Landolt* ». Mais pour F. Fukuyama cité par Lallement « *une des plus grandes faiblesses du concept de capital social est l'absence de consensus sur la façon de le mesurer* ».

Intérêt commun vs intérêt général

(Helly 2002), si elle reconnaît que des individus inégaux peuvent s'associer « sur la base d'un objectif commun », se pose la question d'un changement d'échelle et se demande comment « *cette coalition s'appliquerait à un objectif sociétal commun et tendrait à défendre un intérêt général ?* ». Plus largement, insérant les théories du capital social dans l'ensemble du

mouvement des années 1990 qui a prôné la « cohésion sociale » comme valeur ultime pour nos sociétés, et rappelant qu'elle voit la politique comme un processus de conflit, elle note que « *l'idée de cohésion sociale dessert l'égalité en ignorant et en délégitimant les luttes et contestations sociales* ». Et elle reprend l'idée émise par d'autres que « *vouloir restaurer un lien communautaire perdu en les ignorant, en créant des stigmatisations et en proférant des injonctions de responsabilité, de dette sociale et d'appartenance sociale, n'est-ce pas créer une fausse communauté ?* ».

Dans la même veine, (Ponthieux 2004) constate que le succès du *capital social* – tout en déplorant son flou conceptuel et sa difficulté à le mesurer empiriquement – correspond à une période, les années 1990, qui sont « *des années d'interrogation sur la régulation politique et économique* ». C'est donc dans ce fourmillement d'idées nouvelles pour sortir de l'impasse entre l'État où le marché qu'elle voit l'origine de la naissance et du développement exponentielle des travaux portant sur *capital social*, mais pour conclure, laconique : « *Le capital social n'a donc guère d'intérêt. Pas parce que les concepts et les approches dont il se nourrit, ou que les questions qu'il aborde n'ont pas d'intérêt, au contraire. Mais parce que dans sa formulation dominante, il ne contribue en rien à une meilleure compréhension des phénomènes qu'il prétend expliquer, et qu'il débouche sur une prescription unique, et inutile* ».

► La notion de *capital social* appliquée à la gestion de la nature et de l'environnement

La mobilisation du *capital social* dans le champ de la gestion de l'environnement et de la nature semble être liée à la volonté de répondre à la thèse développée par Hardin (Hardin 1968), celle de la *Tragédie des biens communs*, selon laquelle une ressource en propriété commune et en accès libre à de multiples usagers conduit inexorablement à sa surexploitation. La notion de *capital social* a permis de mener ce travail critique sur deux plans, le plan théorique et le plan empirique. Ce sont ces deux angles qui ont retenu notre attention pour les deux sous-parties suivantes.

► Une mobilisation théorique

L'important travail critique, d'un point de vue théorique, de *La tragédie des biens communs* a été mené par Elinor Ostrom et ses équipes. Les incessants allers-retours entre la conceptualisation de la coopération, mobilisant entre autres les travaux sur le *capital social*, et les observations de terrain – permettant d'observer un peu partout dans le monde des communautés locales qui ont pu gérer de façon durable les ressources naturelles – ont conduit à l'émergence d'une nouvelle théorie, la théorie des ressources communes, que nous aborderons dans la partie suivante. Il s'agit ici de ne retenir des travaux d'Ostrom que les éléments directement liés à la mobilisation du *capital social*.

À l'origine de ses travaux, Ostrom reprend les hypothèses de base de Hardin, une communauté dépendante d'une ressource en accès libre. Mais, au postulat de la rationalité individuelle, elle substitue, dans la lignée des travaux de Coleman et de Putnam, celle d'une rationalité individuelle limitée.

À ce titre, elle mobilise les travaux théoriques menés sur le *capital social*. Dans différents ouvrages et articles (Ostrom 1992; Ostrom and Gardner 1993; Ostrom 1995; Ostrom 2000; Ostrom and Ahn 2003), elle va s'appuyer sur les ouvertures apportées par les théories liées au *capital social* pour montrer que de nouveaux équilibres peuvent exister, sous certaines conditions, permettant la coopération des acteurs, qui conduisent à la fois à un plus grand bénéfice à titre individuel et à court terme pour chacun des acteurs mais aussi un bénéfice à long terme, pour la communauté, en préservant la ressource naturelle dont ils dépendent. Car pour elle, tout l'intérêt du *capital social*, est là « *mieux comprendre comment des individus peuvent se coordonner et surmonter les problèmes liés à l'action collective pour atteindre une meilleure efficacité économique* » (Ostrom 2000).

Elle propose sa propre définition du *capital social* « *Le capital social est la connaissance commune, les accords, les normes, les règles et les attentes concernant les modèles d'interactions que des groupes d'individus portent à une activité récurrente* ».

Elle associe différentes propriétés, ou différents attributs, au *capital social*. Il peut augmenter s'il est utilisé tant que les participants continuent à tenir leurs engagements précédents et maintiennent la réciprocité et la confiance. Un groupe qui a appris à travailler efficacement ensemble peut assumer d'autres tâches à un prix et un coût inférieur (mais en même temps, certaines formes de *capital social* peuvent en empêcher d'autres d'émerger). S'il n'est pas utilisé, il se détériore rapidement. Enfin, le *capital social* est lié à ce qu'elle nomme une « compréhension commune » (*common understanding*), ou encore « vision commune », une « analyse commune de la situation » par les acteurs concernés. À ce titre, le *capital social* se forme au fil du temps et il est plus incorporé dans cette « compréhension commune » que dans des structures physiques. Cette « compréhension commune », Ostrom reconnaît qu'elle est difficile à définir avec précision par des mots. Elle peut s'éroder facilement, à moins que beaucoup d'énergie soit dépensée dans la transmission de cette « compréhension commune », son pilotage et dans des sanctions. Elle pose aussi comme postulat que le *capital social* est très difficile à créer par une intervention extérieure. Ostrom va dès lors s'attacher

à démontrer que le *capital social* peut être créé de façon consciente, je dirais logique, par des individus qui ont intérêt à coopérer. Dans ce qu'elle nomme un jeu théorique, elle va s'appuyer sur le cas fictif de 10 irrigants confrontés à devoir canaliser et gérer au mieux une source d'eau, pour **proposer un processus logique conduisant à ce que des hommes créent du *capital social*** (Ostrom 2000).

Pour Ostrom, les problèmes pour des irrigants amenés à devoir travailler ensemble sont

1. de déterminer comment ils se partageront les coûts, ici de construction et de maintien du système d'irrigation, et la façon dont les bénéfices seront distribués, et
2. de définir comment seront surveillées les activités de façon à s'assurer que ceux qui suivent les règles de ce système auto-organisé de gouvernance ne soient pas lésés par les tricheurs.

L'hypothèse centrale chez Ostrom est que les individus vont s'engager dans de tels processus de gouvernance non seulement parce qu'ils vont en tirer des bénéfices communs, mais aussi des bénéfices nets personnels (pour eux et leur famille) supérieurs aux autres solutions possibles. Pour reprendre notre problématique initiale posée en introduction, l'hypothèse que formule Ostrom est donc **qu'il y a un réel engagement des acteurs dans la gestion de la nature et de l'environnement s'il y a un gain possible aux niveaux micro et meso, voire macro ; un gain micro-meso-macro**. Ou plutôt, pour nuancer notre propos, « *ce qui est crucial c'est que les agriculteurs croient (aient confiance) dans le fait que les bénéfices individuels à long terme seront supérieurs à leur coût à court terme* ».

À partir de l'exemple des irrigants, et sous certaines hypothèses, il est théoriquement possible de démontrer qu'il existe différents équilibres possibles, suivant les règles que ces irrigants vont mettre ou ne pas mettre en place, et que pour certains équilibres, une coopération entre les irrigants leur permettra de répartir l'eau de telle façon que chacun y gagnera individuellement et que cela procurera également un bénéfice pour la communauté (de meilleurs rendements). Le travail théorique permet ainsi

de montrer que, du fait de la réduction des coûts de transaction, investir dans du *capital social* permet de décourager les stratégies opportunistes que sont « resquiller », « rechercher des situations de rente » et « corrompre ». Le « jeu théorique » l'amène aussi à conclure **qu'à chaque fois que l'on rajoute une nouvelle règle**, un nouvel « ingrédient » dans le jeu des acteurs, **c'est l'ensemble des règles qui doivent être renégociées afin de retrouver un équilibre micro-macro optimum**. *"The overall effect of one rule may change radically depending on the other rules in the set"*. Dit autrement, ce n'est pas le processus de négociation de chaque règle qui est important, ou d'un ensemble de règles, mais de pouvoir négocier l'impact de chaque règle par rapport à l'objectif final, l'équilibre final optimum recherché.

Elle en viendra ainsi à distinguer « les ressources communes » (d'où la théorie du même nom) – pour lesquelles des communautés d'individus définissent des stratégies de gestion (règles d'accès et d'exploitation) – des ressources réellement en « libre accès ».

(Pretty 2003) résume ainsi les différents éléments théoriques qui font que la présence de *capital social* peut aider à une meilleure gestion durable des ressources naturelles :

1. comme le *capital social* diminue les coûts de transaction pour travailler ensemble, cela facilite la coopération ;
2. les gens ont la confiance nécessaire pour investir dans des activités collectives, sachant que les autres le feront également ;
3. ils sont aussi moins tentés de s'engager dans des actions privées aux externalités négatives comme la dégradation de la ressource.

► Une mobilisation pour des analyses empiriques

Au-delà de cette contribution théorique, le *capital social* a été repris dans bon nombre de travaux scientifiques afin de décrire, analyser et comprendre des situations concrètes de communautés gérant, on dirait aujourd'hui de façon durable, leurs ressources naturelles. Il ne s'agit pas ici de reprendre

ces travaux de façon exhaustive, mais d'illustrer en quoi les théories liées au *capital social* permettent d'éclairer le comportement des sociétés locales, car c'est essentiellement à ce niveau meso de la gestion des ressources naturelles (*community-based resources management*) que les travaux se portent.

► Les réseaux d'irrigation au Népal

Les recherches d'Elinor Ostrom ne sont pas uniquement théoriques, mais partent bien souvent d'une analyse empirique de modalités de gestion des ressources naturelles. Par exemple, dans son article *Social capital : a fad or a fundamental concept*, elle reprend tout un travail réalisé par Wai Fung Lam (Lam 1995) sur plus de 150 systèmes d'irrigation au Népal et y trouve les preuves empiriques de la validité de la théorie du *capital social* appliquée à la gestion de ressources naturelles. Y sont décrits trois types de systèmes d'irrigation : des systèmes totalement gérés par les agriculteurs (tant du point de vue de la construction des ouvrages que des règles de gestion de l'eau), des systèmes mixtes (participation des instances gouvernementales à la construction des ouvrages mais règles de gestions laissées aux agriculteurs) et des systèmes d'irrigation où les instances gouvernementales interviennent à la fois dans la construction des ouvrages mais aussi dans les règles de gestion de l'eau. Des trois systèmes, c'est le système mixte, laissant les agriculteurs gérer leur ressource mais aidés dans la construction des ouvrages, qui sont les plus efficaces (ils laissent à la fois plus d'eau en aval du réseau et permettent de meilleurs rendements agricoles). Reprenant son analyse théorique, elle relie les conséquences négatives des aménagements d'ouvrages menés par les instances gouvernementales au fait que ces réalisations « modernes » ont réduit de façon spectaculaire les coûts de maintien des ouvrages, déstabilisant en cela les règles établies jusqu'ici par les communautés d'irrigants sans qu'aucune renégociation de l'ensemble des règles n'ait été mise en œuvre pour retrouver un équilibre micro-macro optimum.

► La gestion de la forêt à Madagascar

D'autres travaux vont dans le même sens. Dans un article concernant la gestion communautaire de la forêt à Madagascar (Andriananja, Radja et al. 2006), les auteurs s'interrogent, dans un contexte de forte décentralisation de la gestion de la forêt, sur la performance unanimement reconnue de la gestion d'une station forestière particulière. S'appuyant sur le concept de *capital social*, ils montrent qu'il existe tout un ensemble de règles, de normes, de réseaux traditionnels, à l'échelle de la communauté comme à l'échelle des réseaux de parentés, qui facilite une action collective efficace. Résumant leur propos, les auteurs retiennent que « *Dans ce cadre, les approches du capital social de Bourdieu et de Coleman sont ici complémentaires puisque :*

1. *les structures sociales dont le contrôle social est fondé sur du capital social sont plus aptes que d'autres à mettre en œuvre des actions collectives efficaces ;*
2. *le Dina en tant que forme de capital social s'analyse comme un argument supplémentaire de la fonction de production de pouvoirs ». Et ils concluent « Nous avons mis en évidence, dans le cas de Manjakatempo, la relation positive entre le capital social et la performance de la gestion communautaire ». « Le Fihavanana et le Dina [...] deux formes de capital social s'analysent comme des arguments d'une fonction de production de pouvoir assurant l'efficacité de la gestion durable des ressources ». Mais les auteurs tempèrent leur propos en précisant bien que « le capital social sous la forme du Dina et du Fihavanana n'est certainement pas un facteur suffisant pour garantir à lui seul l'efficacité des projets de développement de gestion durable des ressources naturelles ».*

► La gestion communautaire des ressources côtières aux Îles Fidji

L'auteur ici (Sano) s'attache à retrouver, dans deux systèmes communautaires Cuvu et Wai, gérant les ressources côtières dans ces îles, les éléments décrits par ailleurs dans les ouvrages portant sur le *capital social*. En fonction des critères théoriques, l'auteur retient que, pour schématiser,

dans les deux districts, et selon la typologie de Putnam, est présent un fort capital de cohésion (groupes sociaux liés à la vie religieuse, forts liens de parentés...), même s'il semble plus faible dans le district de Wai, et un assez faible *capital social* de liaison (liens entre villages, avec les services gouvernementaux...). L'auteur observe alors les conséquences, les fonctions, attendues théoriquement de la présence ou non de ces deux formes de *capital social*.

Le capital de cohésion permet

1. une réelle compréhension commune et un partage des connaissances : « *Dans chaque village du district de Cuvu, des réunions ont lieu tous les quinze jours, et tous les adultes y participent. Selon l'enquête, 83,3 % des répondants de Cuvu ont indiqué qu'en cas de modification des règlements halieutiques, les habitants obtiennent des informations à l'occasion de réunions de village* » ;
2. une meilleure application des règlements et une facilité à régler les contentieux : « *les sanctions locales ne sont que de simples avertissements, parce que le degré de confiance et de réciprocité parmi les villageois est suffisamment élevé pour que les fautes soient pardonnées* ». Ce deuxième point rejoint les travaux d'Ostrom sur l'importance d'une application peu coûteuse des règlements comme condition nécessaire à une gestion durable des ressources.

Pour le capital de liaison, trois fonctions théoriques sont attendues « *Il facilite la compréhension de la gestion collective des ressources côtières et de ses règles par les parties prenantes en*

1. *leur apportant de nouvelles connaissances et techniques émanant de groupes extérieurs,*
2. *établissant des liens entre communautés voisines et d'autres parties prenantes extérieures pour faciliter le règlement de conflits, et*
3. *instituant des règlements cohérents dans de multiples couches d'entreprises imbriquées* ». Dans les deux districts, les travaux menés par deux ONG ont permis de développer le capital de liaison des deux communautés, avec les conséquences positives théoriques à la clé : mise en place de « réserves de pêche », coopération entre villages pour la gestion des

ressources, mise en place de gardiens des ressources nommés par le Ministre de l'agriculture... Cependant, ce capital de liaison peut aussi avoir des effets pervers négatifs. Dans le district de Wai, c'est le chef seul, suite à la visite du WWF, qui a décrété la localisation de la zone protégée. Et comme prévu par la théorie, elle a été dans ce district moins bien respectée que dans l'autre. Elle était, pour les pêcheurs, mal située et donc elle ne jouait pas bien son rôle, d'où une remise en cause du chef. « *L'un des points importants que suggère ce principe, et qui est décrit en détail dans son ouvrage ultérieur (Ostrom 1998b), est que les règles doivent être en rapport avec les conditions écologiques locales (Ostrom 1990:90)* ».

En conclusion, l'auteur met en garde contre le fait que, malgré leur important *capital social*, les Fidjiens subissent de plus en plus la pression de la mondialisation... tout comme leurs ressources naturelles. Il recommande alors que : « *Pour améliorer la gestion des ressources marines, à l'échelon des villages, la difficulté consiste à trouver une stratégie permettant d'instaurer le capital social de liaison, compatible avec le capital de cohésion existant* ».

► Capital social et développement des territoires

Le point sur la recherche

Ici, le concept de *capital social* a été utilisé pour tenter de comprendre les disparités de développement, dans le sens de la capacité des acteurs des territoires à savoir mobiliser durablement au mieux leurs ressources naturelles, dans différents territoires. Dans un article, (Gagnon and Simard 2007) s'interrogent sur l'intérêt des recherches menées sur le *capital social* pour apporter un nouvel éclairage à cette problématique. Leur réponse est mitigée. Elle est positive car des travaux montrent l'intérêt de la mobilisation citoyenne dans l'amélioration du capital environnemental et une meilleure maîtrise du territoire de même que « *les rapports entre la vitalité sociale d'un milieu et le mode de gouvernance des ressources naturelles tendent à démontrer que les régions ressources en difficultés ne possèdent pas ou peu de contrôle sur la gestion de leurs ressources naturelles* ». Elle est négative

du fait que

- a) le champ de recherche du *capital social* porte peu ou pas d'attention au capital environnemental et à ses liens avec les autres formes de capital
- b) parmi les recherches qui s'y intéressent, elles ne proposent pas d'outils de mesure opérationnels
- c) l'opérationnalisation du *capital social* au sens de l'identification des conditions pour opérer un changement institutionnel et politique retient peu l'attention des chercheurs.

Le capital social et le développement des petites économies insulaires ou le risque d'une instrumentalisation du capital social...

Dans cet article, les auteurs (Angeon and Saffache 2009) s'attachent à analyser la capacité de petites entités insulaires à s'approprier des démarches de développement visant à « *la préparation et [...] l'exécution d'un plan de protection et de développement des systèmes et ressources côtières* » s'appuyant sur les ressorts locaux. Les auteurs font l'hypothèse que la situation singulière des îles (petites communautés, isolement...) confère à leurs habitants un fort *capital social* favorable à la durabilité de leur développement. Leurs conclusions sont là aussi mitigées, car

1. s'il est vrai que « *la qualité du substrat social de ces petits territoires est un facteur de résilience* »
2. « *dans certains cas, les dynamiques de relations sociales à l'œuvre sont préjudiciables à la mise en place de réelles démarches de développement territorial durable* ».

► Les aspects négatifs du capital social pour la gestion durable des ressources naturelles

(Ballet, Sirven et al. 2007) recensent plusieurs points qui permettent selon eux de tempérer les arguments favorables au *capital social* dès lors qu'il s'agit d'envisager la gestion durable des ressources naturelles :

1. Accumuler et maintenir le *capital social* a un coût « *il est à prévoir que le retour sur investissement n'est pas nécessairement plus élevé que les dépenses initiales* »;

2. Le *capital social* peut conduire à la dégradation de la ressource « *Aux Philippines, des pêcheries ont évolué de façon non durable par le développement de la pêche à la dynamite, du fait d'une culture du "don", du "cadeau" entre les clients et les patrons (vendeurs de dynamite)* » ;
3. L'action collective peut conduire à l'exclusion de certains groupes ;
4. Il peut être un frein à l'innovation, l'adoption de nouvelles normes ;
5. Le *capital social* peut avoir des conséquences dramatiques comme la fabrication de boucs émissaires ;
6. Dans des sociétés multi-ethniques, plutôt que de jouer un rôle de « glue », il peut être source de conflits entre groupes « *par exemple, certains déclenchent des feux dans la forêt en représailles à des décisions défavorables de la communauté* ».

► Les préconisations en termes de gestion de la nature et de l'environnement proposées

Plus que de réelles préconisations, ce sont des recommandations que l'on retrouve, ici et là, dans certains articles concernant l'usage du *capital social* pour améliorer la gestion de la nature et des ressources naturelles.

► **Primum nil nocere (d'abord ne nuire en rien)**

C'est le premier des principes d'Hippocrate, aujourd'hui théoriser en philosophie politique autour du « harm principle » (John Stuart Mill et plus récemment Joël Feinberg). Une des principales recommandations qui ressort en effet des travaux s'intéressant au *capital social* et à ses effets est de ne pas mettre en place des dispositifs de gestion de l'environnement qui pourraient détruire le *capital social* intégré à la culture et aux institutions, des communautés locales. Ainsi (Ostrom 2000) déplore que, tant du point de vue des améliorations du « capital physique » (les investissements matériels),

que des modes de gouvernance mis en place, le capital social communautaire ne soit pas souvent pris en compte. « *Souvent les efforts des acteurs extérieurs portent sur l'amélioration du capital physique sans prendre en compte le capital social* ». Ou encore « *De nouvelles organisations se mettent en place, qui ne tiennent pas compte des anciennes, leur retire leur légitimité* ».

► **Mobiliser le *capital social* des communautés pour améliorer la gestion de l'environnement et de la nature**

Pour Ostrom : « *Les agences donatrices doivent diriger leurs efforts vers le renforcement des capacités d'une plus grande proportion de citoyens plutôt que de simplement essayer de remplacer les infrastructures primitives par des investissements modernes, techniques et sophistiqués* ». De même, dans un article portant sur l'amélioration des dimensions territoriale et institutionnelle du développement durable, Hélène Rey-Valette et Sébastien Roussel rappellent ainsi qu'en ce qui concerne les nouveaux enjeux du développement durable au niveau des territoires « *L'échelle locale suppose la prise en compte des communautés et des réseaux sociaux au sens du capital social* » (Rey-Valette and Roussel 2006). Ainsi, en ce qui concerne ces politiques publiques « *L'adaptation à la multiplicité des identités et des intérêts conduit à privilégier l'intégration horizontale et territoriale des objectifs et des mesures. On change ainsi de registre d'action : la coordination ne s'effectue plus seulement à partir des instruments mais intervient en amont en construisant des représentations communes qui visent à réduire les conflits, faciliter la mise en œuvre des régulations et renforcer leur efficacité* ». Pour les promoteurs de ces politiques comme pour les chercheurs, cela passe par une modification profonde des façons traditionnelles d'intervenir : « *Il nécessite de dépasser des ajustements locaux de programmes, voire des reconversions opportunistes de thématiques anciennes, pour faire "de la recherche autrement depuis la formulation des questions jusqu'à la mise en discussion des résultats" (Godard et Hubert, 2002)* ».

► Créer du *capital social*

Devant les limites des démarches centralisées, celles du marché, et plus largement dans le contexte de la montée en puissance du paradigme de développement durable, des organisations internationales, comme l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ou la FAO, dans la lignée des travaux de Putnam, mettent en place des politiques publiques visant à appréhender le *capital social* comme une ressource.

Dans son article, sur la gestion des forêts à Madagascar, Andriananja (Andriananja, Radja et al. 2006) rappelle qu'après les échecs des politiques forestières centralisées, c'est une nouvelle loi GELOSE (gestion locale des ressources naturelles) et le projet GFC (gestion contractualisée de la forêt) qui se mettent maintenant en place, or « *GELOSE et GFC sont toutes deux des modes de gestion communautaire inspirée de la propriété commune (Ostrom, Wade, Baland et Platteau)* ». Aussi, « *Dans ce cadre, la préservation du "patrimoine forestier" passe par une gestion locale durable et sécurisée des ressources forestières, elle-même basée sur la dynamique d'échanges et des normes traditionnelles (solidarité, entraide, vie en communauté, communauté de biens, etc.)* ».

Pour Ostrom, rappelant que « *Nous savons que le capital social sous la forme des institutions et des incitations qui en résultent est un facteur critique qui affecte comment le capital physique et humain affectent la productivité et la croissance* » préconise « *parfois, les agences fondatrices pourraient encourager la création de groupes locaux, lever les freins à leur constitution...* » (Ostrom 1995). Mais elle met aussitôt en garde : « *Si le capital social est conceptualisé trop à la légère et les projets sont conçus pour améliorer la "participation", sans changements substantiels dans la structure des institutions, alors le concept va devenir une mode superficielle* ». Et encore « *Participer à résoudre des problèmes d'action collective est un processus coûteux et fastidieux. Les investissements dans de nouvelles institutions, ainsi que dans de nouvelles infrastructures, doivent être fondés sur la connaissance qui prend en compte les incitations multiples qui sont générées par les institutions, car ils interagissent avec les normes sociales et le monde physique dans chaque environnement particulier* ».

Putnam et son équipe, convaincus aussi des bienfaits du développement du capital social, ont mis en ligne sur un site internet Bettertogether (<http://www.bettertogether.org/150ways.htm>) une liste de « 150 façons de construire du capital social », qui doivent valoir pour la gestion de l'environnement comme pour tout autre projet ou problème à traiter à plusieurs. L'idée est de porter son attention sur une multitude de petites attitudes, de petits gestes comme « *organiser une réunion pour accueillir un nouveau voisin, s'inscrire sur les listes électorales et aller voter, être volontaire à la bibliothèque, dire bonjour dans l'ascenseur, etc.* ».

Ballet et Sirven (Ballet, Sirven et al. 2007) eux, reprenant les travaux de Krishna et Uphoff (1999) proposent de distinguer deux formes de *capital social*, le capital social structurel (les organisations sociales) et le capital social culturel (normes, valeurs...). En précisant que s'il est possible d'observer ou de modifier le premier, le deuxième « *résidant dans la tête des gens, n'est pas facile à changer* ».

► Évaluation

Les théories liées au *capital social*, leur application à la meilleure compréhension et à l'amélioration de la gestion de la nature et de l'environnement mettent l'accent sur quelque chose d'extrêmement important qui est la question des relations des acteurs entre eux. Ces relations n'étant pas ici abordées uniquement sous l'angle « social », « culturel », mais sous un angle dynamique, celui de l'investissement d'un acteur dans ses relations pour mieux satisfaire ses objectifs. Mais, pour revenir à la problématique de la gestion de la nature et de l'environnement, nous souhaiterions insister sur deux points. Tout d'abord, souligner les dangers d'une mobilisation du *capital social* des communautés sans précaution. Deuxièmement, discuter de deux aspects qui nous paraissent finalement peu développés dans les lectures que nous avons pu faire, celle du pourquoi et du comment il se crée du *capital social*.

► **Les dangers de la mobilisation sans précaution
du concept *capital social***

Quelques dangers liés à la divulgation de ce concept nous apparaissent. À la lecture de certains articles, le sentiment qui peut transparaître est qu'il puisse y avoir de la part de certaines administrations ou associations la volonté d'instrumenter cette ressource des communautés pour parvenir à des fins qui ne seraient pas nécessairement les leurs. En effet, il apparaît bien souvent que la définition de ce que doit être « *une réelle démarche de développement durable* », « *une politique efficace de gestion des milieux naturels* » est en fait imposée de l'extérieur. Ce qui pose problème est déterminé à l'avance, comme dans le cas de l'article sur les ressources côtières (Sano) « *les facteurs à l'origine de la destruction des ressources côtières et de leur épuisement [...] sont [pluri-dimensionnelles]* », le projet aussi, sans prendre l'avis des habitants « *protection et [...] développement des systèmes et ressources côtières* ». Enfin, les objectifs sont eux aussi connus « *conserver les habitats naturels [...] contrôler la pollution et la dégradation du rivage* »... Ne reste plus alors qu'à mobiliser la capacité des acteurs à copérer que pour trouver « *des déclinaisons locales multiples de la mise en application des fondements du développement durable* »... moyens qui risquent bien de leur être reprochés si, par malheur, ils ne devaient pas permettre d'atteindre les objectifs. Est alors décrété comme positif le *capital social* des communautés qui adhèrent sans sourciller dans le plan ainsi défini, et comme négatif celui qui fait que certaines communautés résistent à l'application du plan. Cette dérive est un risque important, personnellement déjà observée (cf. la Directive Natura 2000 en France sur la préservation de la biodiversité). Ce type de processus est sans doute dommageable à terme pour les communautés, comme pour l'environnement, car cela risque de puiser dans le *capital social* potentiel des communautés sans contribuer à le renouveler.

N'en demeure-t-il pas moins une question cruciale à nos yeux, pourquoi et comment le *capital social* se crée-t-il ? Les quelques réponses apportées nous apparaissent souvent limitées, partielles voire insatisfaisantes.

► Pourquoi : la rationalité, unique moteur de la création de *capital social* ?

Le « pourquoi » renvoie à l'hypothèse de base des théoriciens ayant travaillé sur le *capital social* : c'est la satisfaction de l'individu, l'atteinte de ses objectifs. C'est-à-dire que le *capital social* a une base principalement utilitariste. Pour l'école anglo-saxonne, cela s'inscrit dans le postulat de l'acteur rationnel. C'est d'ailleurs sur cette base qu'Ostrom, analysant les réseaux d'irrigation et d'irrigants, part de l'hypothèse qu'il s'agit pour les irrigants de réduire leurs coûts de gestion, de se répartir les bénéfices et d'éviter les comportements déviants. C'est déjà beaucoup.

Pourtant, d'autres motivations à la « création de *capital social* » peuvent sans doute exister, qui ne soient pas guidées par la seule satisfaction de l'atteinte d'objectifs rationnels. En effet, cette vision « rationnelle » et « utilitariste » n'est pas exclusive. Reprenant les travaux d'Armatya Sen qui s'appuie sur ceux d'Adam Smith, Alban Bouvier (Bouvier 2003) rappelle qu'Adam Smith a fait l'objet d'une lecture très partielle, de la part des économistes néo-classiques, cherchant, contrairement à celui-ci, à tout expliquer par l'intérêt personnel : « *Il est significatif d'étudier comment la défense obstinée que faisait Smith de la "sympathie", parallèlement à la "prudence" (dont la "maîtrise de soi" est une composante), a fini par disparaître dans les écrits de nombreux économistes se réclamant de la position soi-disant "smithienne" sur l'intérêt personnel et ses résultats.* ». Pour Bouvier, « *Ainsi, après Smith, Sen pose-t-il très exactement, lui aussi, le problème : il ne s'agit pas tant du rôle respectif de l'intérêt ou de l'amour de soi, d'un côté, et de la sympathie, c'est-à-dire de l'aptitude à s'identifier aux autres, voire à les aimer, de l'autre, mais du rôle respectif de la prudence (intérêt et maîtrise ou contrôle), d'un côté, et de la sympathie, de l'autre.* ». Et de citer Smith, dans son ouvrage *la Théorie des sentiments moraux* « *Aussi égoïste que l'homme puisse être supposé, il y a évidemment certains principes dans sa nature qui le conduisent à s'intéresser à la fortune des autres et qui lui rendent nécessaire leur bonheur, quoiqu'il n'en retire rien d'autre que le plaisir de le voir heureux.* » (Smith, 1999, p. 23). Or pour Bouvier, s'appuyant sur la lecture de son ouvrage *Foundations*, Coleman ne nie aucunement un tel principe, bien au contraire. Et de citer Coleman qui

« caractérise comme “sympathie” cette “relation dans laquelle des personnes intériorisent les intérêts des autres” (Foundations, p. 520) ». Sans vouloir nous aventurer trop loin sur ce terrain, il s’agit là d’ouvrir une brèche, d’ailleurs déjà entrouverte chez les théoriciens du *capital social*, pour exprimer le fait que le « pourquoi » il se crée, au sein d’une communauté, du *capital social* peut reposer sur des fondements sans doute plus désintéressés, gratuits, que les seuls principes d’utilité, d’efficacité et autre baisse des coûts de transaction. La confiance envers l’autre ne peut-elle pas naître de la seule envie de le laisser se construire en tant que personne pleine et entière ? La prise en charge, ensemble, du devenir d’écosystèmes fragiles et fragilisés ne peut-elle être basée que sur le seul principe « d’utilité » ?

► Comment ?

Comme le remarque (Helly 2002), « ce concept [le *capital social*] pose un premier problème : comment un individu acquiert-il un *capital social* ou, en d’autres mots, comment apparaissent la confiance et la coopération entre individus anonymes, que ce soit au sein de regroupements formalisés ou de réseaux ? » Pour elle, « Quand on parle de coopération au sein de regroupements formalisés ayant un objectif politique et produisant un bien collectif, comme des assemblées gérant des questions locales ou des associations de parents, de résidents, de chômeurs, de défense de l’environnement, etc., on ne peut que rappeler la figure du *free-rider* (gain gratuit), soit l’individu qui perçoit pouvoir profiter des acquis obtenus par de tels regroupements sans en être membre. Il s’ensuit que dans ces cas la confiance et **la coopération facilitent peut-être le regroupement pour défendre un intérêt mais ne fondent pas celui-ci**. Dans le cas de coopération produisant un bien privé (clubs de loisirs, églises, etc.), la figure du *free-rider* n’a pas sa place, mais **ce n’est nullement la confiance qui motive les individus à se réunir mais la recherche d’une satisfaction personnelle**. La question de l’origine du **capital social demeure**¹ ». Se pose alors la question « Si le *capital social* n’est pas lié mécaniquement à la participation à un regroupement ou à un réseau, à un calcul d’intérêt, à la crainte d’une sanction d’une tierce partie, comment se forme-t-il ? »

1. Souligné par nous.

Pour Putnam, le *capital social*, embarqué dans les institutions, les réseaux de personnes... est un héritage du passé, que les sociétés bonifient plus ou moins bien. Mais quid de la constitution à l'origine, du *capital social* ?

Première réflexion : si, en s'appuyant sur nos propos précédents, nous pouvons supposer que le moteur de création de *capital social* n'est pas forcément uniquement basé sur le postulat de « l'utilité », alors peut-être faut-il regarder dans les autres sources possibles de l'envie de créer du *capital social* une réponse au « comment créer du *capital social* ».

Deuxième réflexion : dans le cadre limité de nos lectures, c'est encore Ostrom qui va le plus loin dans la tentative d'explicitier la création de *capital social*, en prenant le cadre théorique de la constitution d'un réseau d'irrigants, comme nous l'avons décrit plus haut. Une question se pose alors à nous : est-ce un hasard si, pour expliquer la création « primaire » de *capital social*, Ostrom s'appuie sur un exemple de gestion, par une communauté, d'une ressource naturelle ? Ou alors, peut-on formuler l'hypothèse que, dans un lointain passé, les humains ont, par envie et par nécessité, créé du *capital social* sur la base d'un projet partagé de gestion de la nature ? *Capital social* qui se serait ensuite, pour reprendre les thèses de Putnam, transmis de génération en génération ? On pourrait alors renverser la problématique telle qu'elle se pose souvent aujourd'hui : est-ce en réapprenant à « agir ensemble » que les humains vont sauver la nature, ou est-ce en réapprenant à gérer les milieux naturels (projet qu'aucun acteur ne peut mener seul) que nous allons sauver nos sociétés, condamnées sinon à un individualisme forcené qui ne peut, à terme, être que négatif comme le laisse entendre Putnam ?

▶ Chapitre 3

COMMON POOL RESOURCES THEORY

Si les autres approches ou concepts étudiés ici – l'*analyse stratégique de l'action organisée* et le *capital social* – n'ont pas pour origine la question de la gestion de la nature et de l'environnement, il n'en est pas de même pour la « common pool resource theory », la théorie des ressources communes.

Celle-ci a pour origine une communauté de chercheurs venus de disciplines variées comme les sciences politiques et sociales, les sciences économiques, l'anthropologie, etc., qui, à partir des années 1970 vont se poser la question de la gestion des ressources naturelles. Pour résumer, ces chercheurs constatent empiriquement un décalage entre l'analyse théorique économique classique qui doit conduire à la surexploitation des ressources naturelles (Warming 1911; Gordon 1954; Hardin 1968) et le fait que partout dans le monde de multiples communautés gèrent, « de façon durable », les ressources naturelles dont elles dépendent. La théorie économique classique qui s'appuie sur la rationalité de l'acteur et la maximisation des gains individuels propose deux voies pour sortir de cette surexploitation, présentée dans l'article de (Hardin 1968), la privatisation de la ressource ou en confier la gestion à l'État. Cette dernière proposition s'appuie sur les travaux de (Pigou 1920) portant sur « l'internalisation des coûts externes »,

théorie remise en cause par (Coase 1960) qui reproche à Pigou de ne pas tenir compte des « coûts de transaction », très élevés dans le cas de la gestion d'une ressource naturelle. C'est Elinor Ostrom (avec l'aide de ses équipes), récente prix Nobel d'économie, qui, à la fin des années 1980 et dans les années 1990, va mener le plus gros travail de synthèse et de théorisation à partir des multiples travaux déjà menés pour aboutir à la « théorie des ressources communes ».

Du point de vue de la gestion de la nature et de l'environnement, ce cadre théorique va, selon nous, permettre trois grandes avancées :

- proposer une alternative à la gestion des ressources naturelles qui ne repose ni sur la privatisation des ressources ni sur leur gestion étatique, mais sur leur gestion « en régime de propriété commune » ;
- expliciter, parmi les innombrables démarches de gestion de ressources naturelles étudiées (qu'elles conduisent à leur gestion durable ou à leur dégradation), quels sont les éléments de gestion que l'on retrouve d'un site à l'autre permettant d'expliquer la gestion durable d'une ressource, les éléments qui la favorise ;
- s'attacher à proposer un cadre d'analyse et de préconisations, pour favoriser la gestion durable des ressources.

Ce sont ces trois points qui nous serviront de guide pour cette partie, avant de terminer par quelques réflexions critiques par rapport à cette théorie.

► Une « troisième voie »

► Les « biens communs » et leur dégradation

La théorie des ressources communes reprend les catégories économiques de biens, répartis en fonction de deux grands critères : facilité d'exclure ou non des usagers ; rivalité plus ou moins importante entre usagers (la consommation par un usager d'une unité de ressource en prive automatiquement un autre usager).

	Excluabilité	Non-excluabilité
Rivalité	Bien privé (meuble, maison, voiture, etc.)	Biens communs ou ressources à gestion partagée (eau, forêt, ressources marines, bibliothèque publique, etc.)
Non-rivalité	Biens de club ou biens à péage (autoroute à péage, chaîne cryptée, etc.)	Biens publics (air, phare, éclairage public, système de régulation de la circulation, etc.)

Ludovic Viévard : *Biens publics mondiaux (BPM), biens communs (CPRI) : deux notions émergentes concurrentes ?*

Les ressources naturelles apparaissent dès lors bien souvent comme une catégorie de « biens communs ». À partir de la théorie économique classique, la dégradation des ressources naturelles (en tant que biens communs) s'explique lorsque la ressource n'est protégée par aucun droit de propriété. C'est donc soit par la privatisation, soit par la publicisation des biens communs que leur surexploitation pourrait être évitée, en en limitant de fait l'accès.

Dans un article publié à la fin des années 1980, (Berkes, Feeny et al. 1989), les auteurs vont montrer à partir de différents exemples concrets de gestion de ressources naturelles (castors, homards et poissons, forêts...) que ce n'est pas le type de propriété qui est en cause mais **le libre accès à la ressource**. Dans son article, relève le chercheur, Hardin confond ressource en propriété commune et libre accès à la ressource. Or, l'observation de communautés qui gèrent durablement leurs ressources naturelles montre que dans la réalité, ressource en propriété commune et libre accès sont loin d'aller de pairs, car là où les ressources naturelles sont gérées de façon durable, on trouve des institutions qui gèrent l'exclusion et la régulation des usages. Et il conclut « *En somme, la gestion durable de ressources en propriété commune n'est pas intrinsèquement liée à un régime précis de propriété. Réussites et échecs se retrouvent dans les régimes de propriété privée, étatique et commune* ». Ostrom précisera ce qu'elle entend par institution comme « *un ensemble de règles réellement mises en pratique par un ensemble d'individus pour organiser des activités répétitives qui ont des effets sur ces individus, et éventuellement sur d'autres* » (Ostrom 1992).

► Une alternative à la privatisation ou la publicisation des ressources communes

Ainsi, s'appuyant sur un grand nombre et une grande variété de situations de gestion de ressources naturelles, les travaux menés sur les « common-pool resources » vont d'abord montrer quelque chose d'élémentaire mais d'essentiel, qui est que **la gestion des ressources communes par les usagers se révèle finalement bien meilleure que ce que laisse prévoir la théorie**. Il existe un autre mode de gestion durable des ressources naturelles, qui ne passe ni par leur privatisation ni par leur gestion par un État, mais qui est défini et mis en œuvre par les communautés locales qui vivent des ressources en question.

► Un cadre d'analyse

Aux constats précédents tirés de l'observation de communautés de gestion des ressources naturelles, va s'ajouter un travail d'analyse plus théorique sur « les régimes de propriétés communes », les principes qui les régissent et la mise en place de ces modes de gestion « auto-organisés ».

► Le « régime de propriété commune »

C'est dans son premier livre *Governing the commons* (Ostrom 1991), qu'Elinor Ostrom va proposer huit règles (ou « principes ») comme « principes de gestion durables de ressources naturelles en propriété commune » (formulation personnelle). Pour construire son propos elle s'appuie sur une analyse critique de trois modèles théoriques, « La tragédie des communaux », « Le dilemme du prisonnier » et « La logique de l'action collective », ainsi que sur l'analyse de très nombreux exemples de gestion plus ou moins durable de ressources naturelles, sélectionnés selon les sept critères suivants (traduction, Nahrath 2000) : petite échelle du phénomène ; déroulement dans un seul pays ; le nombre d'individus engagés dans le processus d'exploitation de la ressource oscille entre 50 et 15 000 ; existence d'une forte dépendance des utilisateurs face à la ressource pour leur survie économique ; focalisation sur des ressources renouvelables plutôt que non-renouvelables ; existence d'une situation de relative rareté ; situations dans lesquelles les différents utilisateurs peuvent se nuire les uns les autres de manière importante.

Les huit principes qu'Ostrom va mettre en évidence sont (traduction de Nahrath) :

1. Définition claire du groupe des utilisateurs et des frontières de la ressource.
2. Congruence entre les règles d'appropriation de la ressource (définition des règles relatives aux périodes de temps, aux lieux, à la technologie utilisée et à la quantité de ressource prélevée), de fourniture de la ressource

-
- (travail, matériel, financement) et les conditions locales de mise en œuvre de ces règles.
3. Arrangements fondés sur le principe d'un choix collectif dans la mesure où la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à leur élaboration et/ou modification.
 4. Le contrôle des comportements relatifs à l'appropriation de la ressource est fait sous la responsabilité de, ou directement par, les utilisateurs de la ressource eux-mêmes.
 5. Les sanctions contre les contrevenants sont définies selon un principe de graduation.
 6. Les mécanismes de résolution des conflits sont caractérisés par un accès rapide et facilité à des arènes locales peu coûteuses en termes de temps et de moyens.
 7. Les droits à l'auto-organisation des utilisateurs (invention d'institutions propres) ne doivent pas être limités ou contrecarrés par des autorités gouvernementales extérieures.
 8. Les activités d'appropriation, de fourniture, de contrôle, de mise en œuvre, de résolution de conflits ainsi que de gouvernances sont organisées en plusieurs niveaux qui s'emboîtent les uns les autres.

Sur le plan théorique, ces régimes institutionnels permettent de répondre aux questions soulevées par « le dilemme des communaux ». À la rationalité individuelle et collective se substitue, ou se superpose, la capacité auto-organisatrice des usagers. D'un point de vue théorique, l'efficacité de ces gestions « communautaires » auto-organisées tient au fait qu'elles **abaissent les coûts de transaction** liés à la recherche d'information, à la négociation, au contrôle des comportements ainsi qu'à l'exécution des sanctions.

► Le « façonnage » (*crafting*) des institutions « auto-organisées »

Dans son ouvrage suivant, "*Crafting institutions for self-governing irrigation systems*" Elinor Ostrom (Ostrom 1992) va aller plus loin en proposant une analyse de la façon dont ces systèmes de gestion « auto-organisés » peuvent

se mettre en place, se façonner, en s'appuyant sur l'observation de la gestion de réseaux d'irrigation de par le monde.

Si les « institutions de gestion » mises en place constituent un « *capital social* », ce *capital social* doit se construire dans le temps, par « essai-erreur ». Les usagers construisent des règles qui influent sur leurs comportements, donc sur la ressource, qui les amènent à redéfinir des règles, etc. C'est ce processus continu qui contribue à « façonner » les institutions. Différents éléments entrent en ligne de compte pour un « façonnage » des institutions conduisant à une gestion durable des ressources (une partie de la traduction est reprise d'un travail de synthèse de Lavigne-Delville) :

1. La motivation des usagers, ici les irrigants, à s'investir dans la mise en place de règles. Par exemple :
 - que les paysans aient des perspectives à long terme ;
 - que l'eau soit suffisamment rare pour qu'ils soient motivés à investir ;
 - qu'ils soient vraiment convaincus qu'une amélioration de l'organisation améliorera nettement leurs rendements ;
 - que la production en irrigation soit vraiment centrale dans le système productif local.
2. L'existence de trois niveaux de règles.

	Règles en usage
Niveau constitutionnel	qui peut être membre du système de propriété commune ? quel objectif futur du système de propriété commune ? qui participe à la définition/modification des règles collectives ?
Niveau collectif	qui participe à l'établissement ou le changement des règles opérationnelles ? selon quelles modalités peut-on établir et modifier les règles opérationnelles ?
Niveau opérationnel	qui peut accéder et prélever ? selon quelles modalités peut-on prélever ? qui contrôle, sanctionne, et comment ?

Tableau repris de (Lescuyer 2000).

3. Des sources multiples de règles pratiques
 - il existe en général plusieurs séries de règles, adaptées à différentes situations, et on passe de l'une à l'autre – selon des procédures définies – lorsque cela est nécessaire.
4. Façonner les règles pour contrer les comportements opportunistes.
5. Façonner les mécanismes de contrôle, sanctions et résolution de conflits.
6. Façonner différents niveaux de règles, avec une autonomie partielle de chaque niveau.
7. Un processus continu, c'est-à-dire que le façonnage des institutions n'est jamais achevé.

► Les facteurs favorisant la mise en place des régimes de propriétés communes viables

Enfin, les travaux sur les ressources communes vont permettre d'identifier certains facteurs qui favorisent la mise en place d'institutions efficaces. Nous reprenons ici un travail de synthèse réalisé dans sa thèse par (Lescuyer 2000) sur cette question. Il décrit les éléments suivants :

- la ressource doit être incapable de répondre aux besoins de la communauté d'usagers ;
- les critères d'appartenance à la communauté d'usagers doivent être clairs ;
- les limites de la ressource en propriété commune doivent être nettes ;
- les règles en usage doivent être adaptées aux conditions locales ;
- un système local de contrôle et de sanctions gradué ;
- une distribution acceptable et légitime des coûts et des bénéfices ;
- il est souhaitable que l'institution de gestion de la ressource commune n'assume que la tâche prioritaire pour lesquelles elle a été créée.

Plus généralement, les travaux d'Ostrom et de la communauté scientifique qui travaille sur les ressources communes font ressortir deux aspects prédominants pour leur gestion « durable »

1. le rôle essentiel de la **communication** au sein des usagers pour une action collective réussie ;

2. leur capacité à **innover d'un point de vue institutionnel**, en particulier le fait que les règles, mais aussi les sanctions soient définies et appliquées par les usagers eux-mêmes.

► Un cadre d'analyses et de préconisations

Troisième aspect que nous avons retenu, les travaux menés, ces allers-retours constants entre réflexions théoriques et observations empiriques, ont conduit à l'élaboration d'une grille d'analyse pour faciliter et développer la compréhension du fonctionnement des régimes de gestion en propriété commune, meilleure compréhension qui a conduit à la formulation de préconisations pour les favoriser.

► Un cadre d'analyse : *l'Institutionnal Analysis and Development framework*

Présenté pour la première fois en 1982 (Kiser and Ostrom 1982) et développé dans un ouvrage publié plus tard (Ostrom, Gardner et al. 1994), le modèle IAD est une « grille de lecture », et non un modèle explicatif général, qui permet à une personne qui souhaite évaluer un mode de gestion d'une ressource commune d'y accéder et de l'analyser.

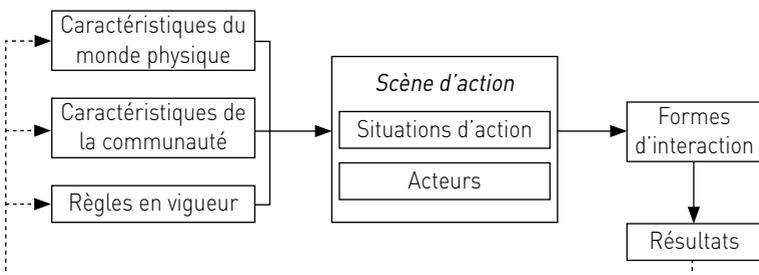


Tableau repris de (Bravo and Marelli 2008).

« Au cœur du modèle, une unité conceptuelle (scène d'action), regroupe les acteurs qui interagissent dans un espace social (situation d'action). La nature des acteurs et de la situation définit la scène d'action, tandis que les interactions entre individus déterminent l'efficacité du dispositif institutionnel. Trois types de facteurs externes influent sur la structure et sur le fonctionnement des scènes d'action : l'état du monde physique dans lequel les actions sont entreprises, les règles en vigueur qui régissent les interactions entre participants et la structure de la communauté dans laquelle ils agissent (Bravo and Marelli 2008) ».

Cette grille de lecture est aujourd'hui largement utilisée de par le monde pour l'évaluation des procédures de gestion des ressources naturelles. Dans un article paru plus tard, (Ostrom 2007) précisera les variables à rechercher et analysées dans le cadre de l'étude de systèmes socio-écologiques (social-ecological systems, SESs, tableaux tirés de Ostrom 2007).

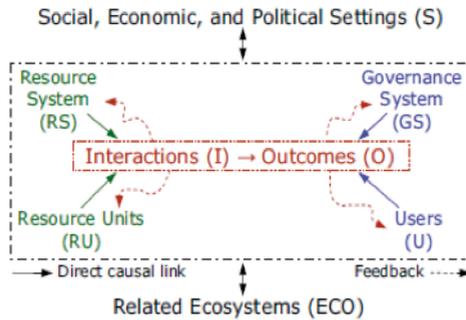


Fig. 1. A multitier framework for analyzing an SES.

Table 1. Second-tier variables in framework for analyzing an SES

Social, Economic, and Political Settings (S)	
S1- Economic development. S2- Demographic trends. S3- Political stability.	
S4- Government settlement policies. S5- Market incentives. S6- Media organization.	
Resource System (RS)	Governance System (GS)
RS1- Sector (e.g., water, forests, pasture, fish)	GS1- Government organizations
RS2- Clarity of system boundaries	GS2- Non-government organizations
RS3- Size of resource system	GS3- Network structure
RS4- Human-constructed facilities	GS4- Property-rights systems
RS5- Productivity of system	GS5- Operational rules
RS6- Equilibrium properties	GS6- Collective-choice rules
RS7- Predictability of system dynamics	GS7- Constitutional rules
RS8- Storage characteristics	GS8- Monitoring & sanctioning processes
RS9- Location	
Resource Units (RU)	Users (U)
RU1- Resource unit mobility	U1- Number of users
RU2- Growth or replacement rate	U2- Socioeconomic attributes of users
RU3- Interaction among resource units	U3- History of use
RU4- Economic value	U4- Location
RU5- Size	U5- Leadership/entrepreneurship
RU6- Distinctive markings	U6- Norms/social capital
RU7- Spatial & temporal distribution	U7- Knowledge of SES/mental models
	U8- Dependence on resource
	U9- Technology used
Interactions (I) → Outcomes (O)	
I1- Harvesting levels of diverse users	O1- Social performance measures (e.g., efficiency, equity, accountability)
I2- Information sharing among users	O2- Ecological performance measures (e.g., overharvested, resilience, diversity)
I3- Deliberation processes	O3- Externalities to other SESs
I4- Conflicts among users	
I5- Investment activities	
I6- Lobbying activities	
Related Ecosystems (ECO)	
ECO1- Climate patterns. ECO2- Pollution patterns. ECO3- Flows into and out of focal SES.	

► Les préconisations

Notre travail bibliographique, avec les lacunes qui sont les siennes, n'a pas permis de faire émerger de réelles préconisations claires (au-delà de celles rappelées dans le chapitre consacré au *capital social*) pour une amélioration de la gestion des ressources communes, en dehors de la définition des « principes » qui gouvernent une gestion durable des ressources naturelles et des règles pour les « façonner », ce qui est en soit déjà extrêmement important.

Les propos se résument souvent à ce constat « *Nos résultats étayent également l'idée d'E. Ostrom (1998, 1999) selon laquelle il existe une relation essentielle entre la confiance, la réputation et la réciprocité. [...] Une fois en place, ces facteurs renforcent la capacité d'une communauté à gérer ses ressources communes et, en particulier, à favoriser le processus continu d'adaptation des institutions, qui est nécessaire à la gestion durable des ressources naturelles* » (Bravo and Marelli 2008). Par contre, comment faire émerger cette confiance, réputation et réciprocité, reste peu précisé.

Les préconisations sont plus des recommandations larges du type de celles précisées par (Koontz 2003, traduction personnelle). « *Les gouvernements nationaux peuvent augmenter les chances de durabilité en procédant comme suit :*

1. *fournir des informations exactes sur la ressource ;*
2. *fournir des arènes pour la résolution des conflits et l'auto-organisation ;*
3. *fournir des mécanismes pour soutenir les dispositifs locaux de surveillance et d'exécution ;*
4. *ne pas imposer de règles extérieures ».*

Pour (Lescuyer 2000) « *D'où l'idée de recréer du capital social prenant la forme d'institution de gestion viable de la ressource en propriété commune. Une telle initiative paraît envisageable en faisant appel à de nouveaux concepts fédérateurs comme celui de « patrimoine » naturel. Celui-ci présente plusieurs avantages : d'une part, il entérine la création d'un nouveau bien commun qui associe les intérêts de l'ensemble des parties prenantes.*

D'autre part, il permet d'assimiler les modes locaux et traditionnels de gestion des ressources : c'est une occasion de les re-légitimer, tout en les faisant évoluer, vers une plus grande prise en compte des intérêts autres que ceux de la communauté. Enfin, il a pour objectif de motiver l'établissement de nouvelles institutions appelées à gérer sur le long terme et au bénéfice de l'ensemble des usagers la forêt et ses ressources » (p. 318).

▶ Quelques limites à la théorie des ressources communes

Deux types de limites à cette théorie sont formulés. D'une part, du point de vue des caractéristiques propres à la ressource en jeu, d'autre part du point de vue des communautés de gestion. À ces deux-là, nous en ajouterons deux autres plus personnelles. Le fait que les travaux sur la théorie des ressources communes se focalisent sur les usages de la ressource, et non sur sa prise en charge et le doute qui est le nôtre sur le fonctionnement de sociétés dont la gestion durable des ressources naturelles reposerait tout de même en grande partie sur la capacité d'exclusion et sur la sanction... définies et mises en œuvre par les usagers eux-mêmes.

▶ Du point de vue des spécificités de la ressource

Prenant l'exemple de l'organisation de la chasse en Suisse, (Nahrath 2000) montre certaines des limites à la théorie. La participation de l'État s'y révèle bien plus importante que dans « l'action auto-organisée ». Nahrath identifie trois grandes raisons à cela. Tout d'abord, des raisons qui concernent les caractéristiques intrinsèques de la ressource. Celle-ci est en effet

1. mobile ;
2. sa gestion et son exploitation est loin d'être vitale pour les communautés de chasseurs ;
3. elle est interdépendante de d'autres systèmes de ressources (l'habitat de la faune...).

En cela, elle s'éloigne de la plupart des ressources qui ont servi de base aux recherches portant sur « la théorie des ressources communes », celles-ci ayant été en effet choisies pour leur échelle réduite ou encore parce qu'elles étaient vitales pour les communautés...

Les deux autres grandes raisons évoquées, qui sont également liées aux spécificités de cette ressource, sont

1. le fait que dans le cas du gibier, le système de surveillance ne doit pas concerner que les seuls usagers, mais inclure aussi l'état et l'évolution de la ressource elle-même ;
2. le fait que dans ce cas, ceux qui font planer un danger sur la pérennité de la ressource ne sont pas les usagers (les chasseurs) mais d'autres acteurs comme les agriculteurs, les touristes (dérangement), etc. qui ne participent pas directement à la gestion de la ressource.

Pour aller dans le sens de Nahrath, il apparaît que de plus en plus de problèmes de dégradation des milieux naturels ne concernent pas des « ressources » directement mobilisées par l'homme (c'est le cas, par exemple, de la disparition des grands prédateurs, et d'une certaine façon de la biodiversité en général), et que les causes de dégradation de ces milieux sont bien souvent dues à de multiples actions, et non à la seule surexploitation d'une ressource par des usagers, ce qui limite l'application de la théorie à des cas très particuliers de problèmes de gestion de la nature et de l'environnement.

► Du point de vue des spécificités des communautés

Dans un article (Ballet 2007) synthétise différents arguments, qui concernent le fonctionnement des communautés d'usagers dans le cadre de la gestion en commun des ressources naturelles, qui permettent de tempérer « *les vertus qui lui sont prêtées* ».

À partir de différents travaux, il remet en cause le fait que la gestion communautaire soit forcément efficace du point de vue de la gestion de la ressource. Par exemple, les stratégies individuelles et les comportements déviants peuvent être observés, au détriment de la ressource, même dans le cas de gestion en commun. De plus, il constate que cette « gestion en commun »

peut conduire à « *une politique destructrice des relations entre les différentes populations sur un même territoire* » par la fabrication de boucs émissaires, le maintien de privilèges de la part de certains acteurs, etc. Sans compter que la gestion communautaire signifie, de fait, l'exclusion des « non-membres ». Ballet tempère également le fait que la gestion communautaire permette de juguler les « comportements déviants » des usagers, y compris par le biais de règles, de normes, etc. Finalement, les stratégies personnelles des acteurs observées dans le cas d'une gestion étatique ont toutes les raisons de se retrouver également au sein de communautés locales. La proximité, la densité des relations, permettant même, comme le cadre théorique du *capital social* le précise, d'investir dans les relations avec les autres pour faire aboutir ses projets personnels, et non les projets du groupe.

► **La limitation des usages, mais pas l'augmentation du capital naturel...**

Le concept de *capital social* ne s'applique en effet qu'à la question des usages, il s'agit bien de réguler l'accès à la ressource naturelle et son utilisation, mais finalement, pas à sa « prise en charge ». Ce qui est façonné, développé, enrichi, voire parfois aussi surexploité, c'est le capital social. Mais jamais n'est posée la question de l'augmentation du capital naturel, ce à quoi contribue pourtant l'agriculture, la sylviculture ou la pisciculture. Ces activités représentent une prise en charge du potentiel des milieux, orientée certes vers la production, avec tous les effets dévastateurs que cela a eu pour bon nombre de milieux, mais une prise en charge quand même. Plutôt que la seule régulation des usages, les problématiques environnementales d'aujourd'hui ne nous incitent-elles pas à envisager la prise en charge par les humains des qualités des milieux naturels, leur potentiel, et pas uniquement la prise en charge du « capital social » ? « *Nous avons donc besoin de rappeler aujourd'hui que nos productions s'opèrent constamment en puisant dans un fond de patrimoine naturel, de relations sociales, d'acquis sociaux, de santé, d'éducation, de civisme, de liens familiaux, qui peut être amélioré ou dégradé à cette occasion*² » (Méda 2002).

2. Souligné par nous.

► Un modèle de société réellement souhaitable ?

Pour notre part, et sans aller trop loin dans l'explicitation des multiples questions que cet apport théorique fait naître chez nous, et que nous aborderons pour partie dans le chapitre suivant, un aspect nous trouble tout particulièrement. Dans les régimes de gestion en propriété commune, une grande part de leur efficacité est attribuée au fait que les règles et les sanctions sont définies et mises en œuvre par les usagers eux-mêmes. Dès lors, la gestion durable de la ressource est conditionnée à la surveillance de tous par chacun et de chacun par tous... Est-ce un modèle de société bien désirable ? L'invention de l'État, qui plus est démocratique, qui permet la « définition à distance » des règles et aux mains duquel on remet en grande partie le pouvoir de sanction ne représente-t-elle pas un progrès dans l'évolution des sociétés humaines ?

► Conclusion générale

Ces approches sont toutes nées, ou ont pris leurs racines, dans le contexte des années 1960 et 1970 où, pour schématiser, capitalisme et communisme s'opposaient violemment, politiquement, physiquement, mais aussi idéologiquement. Le monde de la recherche n'a pas échappé à cet affrontement dual. De nombreux travaux de recherche ont été réalisés avec ce prisme en tête, le marché ou l'État, libéralisme ou socialisme... y compris dans le champ alors naissant de la gestion de la nature et de l'environnement. Le grand mérite des chercheurs à l'origine des trois approches que nous venons de balayer est d'être sortis du monde des idées pour réapprendre à regarder et réinterpréter le réel. Bourdieu, Crozier, Ostrom pour ne prendre qu'eux ont tous fait le constat un jour, c'est ce qu'ils écrivent, d'un décalage entre les théories qu'ils avaient appris et la réalité. C'est par des démarches empiriques méthodiques que les questions de « l'action ensemble », de « la coopération », ensuite appliquées à la gestion de la nature et de l'environnement, ont dès lors été revisitées.

► Quelques points communs à ces différentes approches

► Le processus de questionnement, de recherche et d'analyse

Aux pures analyses théoriques, démontrant la dégradation inexorable des ressources naturelles du fait de la pression humaine et des ressorts d'engagement humain (le profit, le self-interest...), l'observation empirique relève des situations bien plus contrastées, bien plus inattendues. Bien plus inattendues, et finalement bien plus porteuses d'espoir pour le devenir des êtres humains comme des milieux naturels. Finalement, rien n'est joué d'avance. Cela milite pour nous pour le développement dans le champ de la gestion de la nature et de l'environnement – situations complexes et multi-acteurs s'il en est – de ce qu'Esther Duflo appelle des « processus de recherche créatifs », comparables à des « essais cliniques », ou des démarches de recherche du type de celles de la *Grounded Theory*, sans pour autant bien sûr abandonner tout travail purement théorique. Des démarches qui s'attarderaient aussi à rechercher ce qui fonctionne, et éventuellement voir comment le généraliser, plutôt qu'à toujours chercher à comprendre et à répondre à ce qui ne marche pas.

► L'action ensemble plutôt que la décision ensemble

Souvent les problèmes environnementaux se résument à la question de « la décision ensemble ». C'est comme cela, par exemple, qu'a été présentée la réunion des chefs d'État à Copenhague portant sur la lutte contre le réchauffement climatique. Or, ces approches se caractérisent par leur intérêt porté à « l'action ensemble ». À la question du « comment décider ensemble » se substitue alors « *comment de multiples actions privées peuvent-elles être coordonnées au mieux en faveur du bien commun ?* » (Pretty 2003).

► Entre le macro et le micro, le meso

Dans cette perspective, celle de « l'action organisée », de « l'action ensemble », ces trois approches insistent sur l'importance des relations des acteurs entre eux. Par rapport à notre questionnement de départ, sortir du grand partage entre déterminisme macro ou déterminisme micro, elles apportent un complément majeur : c'est l'idée de la contextualisation de l'action, celle que l'action individuelle est liée au contexte général dans laquelle elle prend place. Ces réflexions font alors émerger, entre l'État ou l'organisation formelle et l'individu, un niveau singulier pour l'action qui est celui appelé tour à tour système d'action concret, groupe, club, communauté... Un niveau d'action entre l'État et l'individu où se détermine et se joue l'action individuelle en relation avec les autres, le sentiment d'appartenance, la réciprocité, la capacité à négocier... nombreux éléments permettant d'orienter, voire de favoriser, l'action ensemble. Nous y reviendrons.

► Une focalisation sur la relation des acteurs entre eux

Il nous semble parfois que les approches précédentes, appliquées à la gestion de la nature et de l'environnement, tendent à ne plus appréhender et analyser que le fonctionnement des acteurs, des acteurs entre eux, en oubliant l'objet qui suscite la mobilisation de ces acteurs, à savoir les milieux naturels à gérer. Aux côtés de Laurent Mermet, Nicolas Milot et Stéphane Nahrath, nous pensons qu'il ne faut pour autant pas négliger la dynamique, le fonctionnement, des écosystèmes eux-mêmes, et les interactions entre les comportements des individus et des « communautés » d'avec leurs milieux de vie.

► Une spécificité environnementale ?

Pour aller un peu plus loin dans ce sens, finalement une question se pose à nous. Les problématiques environnementales, ou plus précisément de gestion des écosystèmes, posent-elles aux humains, aux communautés humaines et aux sociétés humaines des problèmes spécifiques, parce qu'il s'agit de gérer des réalités qui nous constituent (l'eau, les éléments minéraux,

les molécules organiques...). Est-ce qu'il y a quelque chose d'irréductiblement singulier dans la gestion de ces problèmes (la vie...) ? Ou est-ce que les problèmes posés par la gestion des écosystèmes sont délicats pour nos sociétés humaines du fait de certaines de leurs caractéristiques : multiplicité d'acteurs concernés ; complexité, incertitudes, effets systémiques... caractéristiques que l'on peut retrouver dans d'autres problématiques de gestion ?

► Ne pas opposer individu, communauté et État

Autre élément de conclusion, il ne faudrait pas que la gestion « communautaire », basée par exemple sur le *capital social*, en vienne à être opposée au marché ou à l'État. Bon nombre d'auteurs recommandent à ce titre une meilleure liaison, intégration, de ces différents niveaux de gestion. Plutôt que de troisième voie, comme pourrait dire Perry, c'est plutôt d'une voie complémentaire qu'il s'agit ici. Ce n'est d'ailleurs sans doute pas uniquement les interventions des gouvernements ou les progrès techniques qui ont déstabilisé les institutions locales. C'est aussi que ce modèle de développement, et les progrès qu'il a permis, avait et a d'énormes atouts et avantages qui ont drainé à lui la plupart des personnes et des territoires, atouts qu'il ne faudrait pas mettre de côté sous le seul prétexte de maintenir un fort *capital social*. Mais alors, est-il possible de conjuguer progrès techniques, institutions démocratiques et développement de la gestion par les communautés ? Et si oui, comment ? Ou faut-il laisser les communautés qui existent encore en dehors de cette modernité (parfois dans le dénuement), sous prétexte de préserver leur « efficacité environnementale » ?

► Un changement de perspective de la dégradation des milieux naturels

Pour terminer cette reprise de quelques points communs aux approches étudiées, nous voudrions particulièrement insister sur le fait que ces **approches permettent de proposer une explication alternative, ou plutôt complémentaire, à la dégradation de la nature et de l'environnement**. Au-delà de la simple et seule pression anthropique trop importante, ces théories ouvrent la voie à un autre type de réflexion et donc de réponse, qui est de l'ordre de

la remise en cause de notre mode de pensée et d'action. Jules Pretty, dans deux articles publiés en 2001 et 2003, *Social capital and the environment* (Pretty and Ward 2001) et *Social capital and the collective management of resources* (Pretty 2003), résume assez bien les termes du débat et la façon dont le *capital social*, mais pour nous cela vaut pour les deux autres approches étudiées ici, permet d'envisager autrement les causes et donc les réponses à apporter à la dégradation des ressources naturelles et des écosystèmes.

Tout part du diagnostic permettant d'expliquer la dégradation des ressources naturelles partout dans le monde. Dans l'article de 2003, il résume ainsi en quelques étapes le raccourci largement partagé aujourd'hui, qui, à partir de la théorie de l'acteur rationnel, de Maltus en passant par Hardin, décrit le processus qui expliquerait cette dégradation :

- a) Inévitablement, les humains dégradent les ressources naturelles en s'en servant ;
- b) La population mondiale ne cesse d'augmenter ;
- c) Les ressources naturelles se dégradent et vont inexorablement se dégrader de plus en plus ;
- d) Nous n'avons d'autres choix que de
 1. réguler pour prévenir ces dégradations, avec des principes de coercition mutuellement convenus
 2. privatiser ces ressources naturelles.

Comme il le rappelle, cette acceptation de *l'homme nuisible*³ a influencé beaucoup de politiques publiques avec, en arrière-pensée, l'idée que bon nombre d'écosystèmes ont émergé indépendamment des humains. Il précise ainsi que depuis le premier parc national, Yellowstone, créé en 1872, il est dénombré à l'époque de son article 12 750 aires protégées de plus de 1 000 ha dans le monde, et que sur les 7 322 qui existent dans les pays en développement, et alors que bon nombre de populations locales dépendent de ces ressources naturelles, 30 % d'entre elles, soit environ 6 millions de km², sont strictement protégées, c'est-à-dire que tout usage des ressources y est banni.

3. Traduction personnelle.

Mais, dans son article précédent, *Social capital and the environment* (Pretty and Ward 2001), le même Pretty suggère un tout autre scénario conduisant à la dégradation des ressources naturelles.

- a) Depuis le moment où les humains ont géré des ressources naturelles, ils se sont engagés dans des formes d'actions collectives ;
- b) De telles collaborations se sont institutionnalisées dans de multiples formes d'actions locales ;
- c) Des règles constructives de gestion des ressources et de normes ont été intégrées dans de nombreuses cultures et sociétés ;
- d) Ces groupes et ces institutions ont rarement été reconnus dans le développement agricole et rural de ces dernières années ;
- e) Dans le contexte des pays développés et industrialisés, les politiques et les pratiques ont eu tendance à se préoccuper du changement des comportements individuels plutôt que des groupes ou des communautés ;
- f) La résultante en a été une agriculture avec un effet de plus en plus destructeur pour l'environnement ;
- g) Dès lors, dans certains contextes, la perte des institutions locales a provoqué la dégradation des ressources naturelles ;
- h) Enfin, au moment où ces institutions disparaissaient, les gouvernements ont pris de plus en plus de responsabilités dans la gestion des ressources naturelles, largement du fait d'une hypothèse erronée que les ressources naturelles étaient mal gérées par les acteurs locaux.

Un même constat donc, la dégradation des ressources naturelles, deux propositions pour en expliquer les mécanismes. Deux propositions, il faut le noter, absolument opposées quant à la place des humains dans les mécanismes conduisant à cette dégradation. Certes dans les deux cas, les actions humaines sont « parties prenantes ». Mais dans la première hypothèse, le fait que les humains dégradent leur environnement, les ressources naturelles, est inexorable, dès lors la solution ne peut être envisagée que dans une baisse de la pression anthropique sur les milieux, plus ou moins volontaire, plus ou moins acceptée... et à terme, cela s'entend, se dit et s'écrit de plus en plus, c'est le nombre d'humains sur Terre qu'il faudra être amené à réguler (c'est la position d'Hardin, par exemple). Dans la seconde hypothèse, aucun fatalisme, bien au contraire. La dégradation

des ressources n'est pas liée à leurs usages, mais aux modalités avec lesquelles nous en usons. La dégradation des ressources naturelles, de notre environnement, n'est pas ici la conséquence de la seule augmentation de la population sur Terre, mais plutôt la substitution d'un mode de gestion local par un mode de gestion combinant les États et les forces du marché basé sur les hypothèses largement dominantes de rationalités. Dans le premier scénario, les aspects institutionnels, organisationnels, relationnels ne sont pas mobilisés. Dans le second, par contre, ils prennent toute leur importance. En introduisant la dimension de la relation des acteurs entre eux, la dégradation de l'environnement et de la nature peut alors être appréhendée dans une toute autre perspective.

C'est pourquoi en corollaire, les différentes approches insistent sur le fait de laisser des marges de manœuvre, une importante autonomie aux communautés dans le choix de leur mode de gestion des ressources naturelles. Pour Ostrom, *« Les gens qui sont confrontés à des problèmes existants de coordination ou d'action collective doivent avoir suffisamment d'autonomie et d'incitations pour construire leurs propres façons de travailler plus efficacement ensemble »*.

► Proposition de relecture de ces différentes approches

Pour terminer, nous souhaiterions proposer une relecture personnelle de certaines des avancées majeures apportées par ces approches appliquées à la gestion de la nature. Comme nous l'avons vu, à l'action des individus et des États, ces approches ajoutent ou constatent un autre niveau d'action, celui du groupe ou de la communauté. Comme nous le comprenons, ces trois niveaux se définissent par le nombre d'individus concernés (la « taille » de la population), et par l'échelle à laquelle ils prennent place (du plus proche au plus éloigné de la ressource). Nous proposons aussi de ne pas négliger le niveau « écosystèmes ».

Niveau « État », macro



Niveau « communauté », meso



Niveau « individu », micro



Niveau « écosystème »



Mettons de côté le fonctionnement des écosystèmes peu abordé en tant que tel dans ces approches, où se jouent les processus de développement et de reproduction de la vie. Ce que nous permettent de saisir les trois approches étudiées ici, c'est qu'au niveau de l'individu se jouent préférentiellement la recherche de la « solution satisfaisante », des bénéfices personnels etc. ; au niveau de la communauté, du groupe, se jouent préférentiellement le sentiment d'appartenance, la confiance, la réciprocité, la « compréhension commune », etc. ; au niveau de l'État ou de l'organisation formelle se jouent principalement les approches réglementaires (juridiques, économiques...), les améliorations du « capital physique », largement inspirées de démarches scientifiques, nous ajouterons aussi les principes de justice et d'égalité, etc.

En fait, plutôt que trois niveaux d'action, l'hypothèse que nous formulons, qu'il faudrait prendre le temps de mieux étayer, est que ce découpage par niveau nous permet en fait de mieux identifier trois modalités d'actions, liées et singulières, l'action individuelle, l'action en commun et l'action collective. L'action individuelle, aucun problème de compréhension. Par contre, ce qui distingue pour nous l'action collective et l'action commune, c'est le fait que l'action commune relève selon nous d'un engagement libre et volontaire là où l'action collective laisse la place à la norme qui vaut pour tous et à la sanction⁴.

Pour mieux nous faire comprendre, et en nous appuyant sur les travaux d'Ostrom, nous proposons une répartition des huit « principes » de gestion durable d'une ressource et des sept « règles » de façonnage des institutions selon cette nouvelle grille de lecture.

4. Pour plus de détails sur cette distinction on pourra se référer à un article auquel nous avons contribué : Brédif, H. and D. Christin *La construction du commun dans la prise en charge des problèmes environnementaux : menace ou opportunité pour la démocratie ?*

	Les huit principes d'une gestion durable des ressources naturelles	Les sept règles pour le façonnage des institutions
Gestion individuelle		R1 : La motivation des usagers, ici les irrigants, à s'investir dans la mise en place de règles (amélioration de leurs rendements...)
Gestion en commun	P3 : Arrangements fondés sur le principe d'un choix collectif dans la mesure où la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à leur élaboration et/ou modification	R2 : règles de niveau constitutionnel et collectif R7 : Un processus continue, c'est-à-dire que le façonnage des institutions n'est jamais achevé
Gestion collective	P1 : Définition claire du groupe des utilisateurs et des frontières de la ressource P4 : Le contrôle des comportements relatifs à l'appropriation de la ressource est fait sous la responsabilité de, ou directement par, les utilisateurs de la ressource eux-mêmes P5 et P6 : Les sanctions contre les contrevenants sont définies selon un principe de graduation ; les mécanismes de résolution des conflits sont caractérisés par un accès rapide et facilité à des arènes locales peu coûteuses en termes de temps et de moyens	R2 : Règles de niveau opérationnel R4 et R5 : Façonner les règles pour contrer les comportements opportunistes, et façonner les mécanismes de contrôle, sanctions et résolution de conflits
Intégration des différents modes de gestion	P2 : Congruence entre les règles d'appropriation de la ressource, de fourniture de la ressource et les conditions locales de mise en œuvre de ces règles P7 et P8 : Les droits à l'auto-organisation des utilisateurs ne doivent pas être limités ou contrecarrés par des autorités gouvernementales extérieures ; les activités d'appropriation, de fourniture, de contrôle, de mise en œuvre, de résolution de conflits ainsi que de gouvernances sont organisées en plusieurs niveaux qui s'emboîtent les uns les autres	R3 : Des sources multiples de règles pratiques, on passe de l'une à l'autre – selon des procédures définies – lorsque c'est nécessaire R6 : Façonner différents niveaux de règles, avec une autonomie partielle de chaque niveau

Ce que nous apprend Ostrom, c'est qu'une gestion durable des ressources passe par l'existence en même temps de ces trois modes de gestion, ainsi que par la présence de règles d'intégration entre eux. Mais ces trois modes ne se retrouvent pas exclusivement à chaque niveau géographique. Par contre, chaque niveau, l'individu, la communauté, l'État semble correspondre à un niveau privilégié de définition et de mise en œuvre d'un mode de gestion. Au niveau individuel, la gestion individuelle ; au niveau communautaire, la gestion en commun ; au niveau de l'État, la gestion collective. Mais on peut aussi dire qu'un individu, une communauté ou un État fonctionne tour à tour en mode « individuel », « collectif » et « commun ». Ce qui semble essentiel, c'est que chaque individu, chaque communauté, chaque filière, chaque institution ou encore chaque territoire, puisse fonctionner selon une combinaison de ces trois modalités, combinaison changeante au gré des événements, des problèmes à traiter, etc. Ce qui importe aussi, c'est que les actions menées aux différents niveaux, niveaux micro, meso et macro soient mieux coordonnées. D'ailleurs, une réponse à la toujours problématique question de l'imbrication des échelles (du local au global) passe sûrement par le fait qu'à chaque niveau « géographique » d'organisation, ces différentes modalités d'action existent, pour permettre une bonne communication entre eux.

Mais alors, pourquoi chez Ostrom ces éléments se retrouvent embarqués au niveau des communautés, ce qui lui fait privilégier ce niveau « géographique et communautaire » pour une gestion durable des ressources ? Une réponse possible est qu'Ostrom s'intéresse surtout au fonctionnement de sociétés archaïques, ou au fonctionnement de communautés qui ont perpétuées, au fil des siècles, des pratiques ancestrales. Au niveau de ces communautés, ces trois modalités d'actions sont étroitement imbriquées. Mais dans nos sociétés, dites développées, nous avons fait le choix de bien séparer ce qui ressort de l'individu, de la sphère privée, de la propriété privée de ce qui ressort de l'État (ou des organisations formelles), de la sphère publique, de la propriété publique. Cela a de multiples avantages (régulation de la violence, liberté plus grande des acteurs, égalité accrue...). Mais ne faut-il pas envisager que les problèmes liés à la dégradation des écosystèmes et à leur gestion témoignent de ce que ce mode de gestion bipolaire a aussi

d'énormes inconvénients ? D'une part, ce mode de gestion a contribué à faire disparaître le capital social embarqué dans nos sociétés (parfois bien involontairement et pour de « bonnes raisons », comme l'abondance matérielle qui de fait fragilise certains principes élémentaires de solidarité), mais aussi les savoir-faire en termes de gestion en commun. D'autre part, lorsque de tels modes existent encore ou se réactualisent, ce n'est pas au seul niveau des communautés qu'il s'agit de les faire vivre, mais aussi aux deux autres niveaux, individuel et étatique. Surmonter ces deux handicaps risque de s'avérer extrêmement délicat dans nos sociétés « modernes ». Quoi qu'il en soit, cette distinction (individuel, collectif et commun) nous semble permettre une compréhension originale des phénomènes constatés et être à même de permettre l'émergence d'une gestion en commun moderne du vivant, gestion respectueuse des principes démocratiques et des processus scientifiques auxquels nous sommes profondément attachés et qu'il s'agit de compléter et non de remplacer.

*« L'aspiration à la liberté est une tendance lourde, irrésistible. [...] L'individualisme est la résultante de cette aspiration irréversible. Il peut prendre des aspects contradictoires : se tourner contre le reste du monde ou s'accorder avec lui. [...] Le niveau de développement auquel nous sommes parvenus requiert, pour que la société soit vivable, que nous adoptions cette forme positive de l'individualisme. C'est le sens de ce que j'appelle la coopération. Il ne s'agit pas d'une position philosophique a priori qui poserait que la coopération est bonne et la non-coopération mauvaise, bien que cette idée soit certainement dans mon cœur. C'est la force des choses qui nous place devant ce dilemme [...] Cette coopération est possible si l'on travaille de manière réaliste et si cela ne devient pas une nouvelle idée à la mode servant à masquer de vieilles pratiques. Car on peut tout aussi bien ordonner la coopération comme un diktat managérial de plus. **Le problème est de faire sortir la contribution que chacun peut apporter sans qu'il soit opprimé par les autres. C'est ce qui la rend si difficile**⁵ »* [Crozier and Tilliette 1998, p. 199].

5. Souligné par nous.



▶ Bibliographie



Andriananja, H., K. Radja, et al. (2006). *Réseaux de parenté de Manjakatampo : la gestion communautaire de la forêt*. Économie rurale. Paris - 294: 27.

Angeon V. and P. Saffache (2009). *Les petites économies insulaires et le développement durable : des réalités locales résilientes ?*

Arama, Y., K. Fabienne, et al. (2009). *Gestion concertée de l'environnement : itinéraire vers des engagements volontaires forcés*. VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement.

Ballet, J. (2007). *La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique*. Développement durable et territoires, Vie scientifique.

Ballet, J., N. Sirven, et al. (2007). *Social capital and natural resource management: a critical perspective*. The Journal of Environment & Development 16(4): 355.

Barouch, G. (2008). *Vers une épistémologie de l'action : une application au management public*. Sociologie. Paris, Institut d'Etudes Politiques de Paris. Habilitation à diriger des recherches: 252.

Barouch, G. and M. Crozier (1989). *La décision en miettes : systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels*. L'Harmattan.

Berkes, F., D. Feeny, et al. (1989). *The benefits of the commons*. Nature 340(6229): 91-93.

Billé, R. (2004). *La Gestion Intégrée du Littoral se décrète-t-elle ? Une analyse stratégique de la mise en œuvre, entre approche programme et cadre normatif*. ENGREF-Paris, Paris.

Bourdieu, P. (1980). *Le capital social*. Actes de la recherche en sciences sociales 31(1): 2-3.

Bourdieu, P. (2001). *The forms of capital*. The sociology of economic life: 96-111.

Bouvier, A. (2003). *Dans quelle mesure la théorie sociale de James S. Coleman est-elle trop parcimonieuse ?* Revue française de sociologie (2003/2): 331-356.

Bravo, G. and B. Marelli (2008). *Ressources communes. Systèmes d'irrigation du nord de l'Italie*. Revue de géographie alpine. Journal of Alpine Research (96-3): 5-14.

Brédif, H. and D. Christin. *La construction du commun dans la prise en charge des problèmes environnementaux : menace ou opportunité pour la démocratie ?*

Coase, R. (1960). *The problem of social cost*. The journal of Law and Economics 3(1): 1.

Coleman, J. (1986). *Social theory, social research, and a theory of action*. The American Journal of Sociology 91(6): 1309-1335.

Coleman, J. (1988). *Social capital in the creation of human capital*. American journal of sociology 94(S1): 95.

Coleman, J. (1994). *Foundations of social theory*. Belknap Press.

- Crozier, M. and E. Friedberg (1977). *L'acteur et le système*. Seuil Paris.
- Crozier, M. and B. Tilliette (1998). *La crise de l'intelligence*. InterEditions.
- Degenne, A. (2003). *Mise en œuvre empirique de la notion de capital social : définitions et exemples*. Le Capital social 17-24.
- Deschenaux, F. and C. Laflamme (2007). *Réseau social et capital social : une distinction conceptuelle nécessaire illustrée à l'aide d'une enquête sur l'insertion professionnelle de jeunes Québécois*. SociologieS.
- Friedberg, E. (1993). *Le pouvoir et la règle*. Paris, Seuil.
- Gagnon, C. and J. Simard (2007). *Le Capital Social : un concept utile pour comprendre les disparités sociospatiales dans une perspective de développement durable viable ?* Redes 12(1).
- Gareau, P. and L. Lepage (2005). *Vers la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent : Les défis d'une action collective : Enjeux environnementaux contemporains : les défis de l'écocitoyenneté*. Nouvelles pratiques sociales [Sainte-Foy] 18(1): 104-116.
- Gordon, H. (1954). *The economic theory of a common-property resource: The fishery*. Journal of Political Economy 62(2): 124-42.
- Hardin, G. (1968). *The tragedy of the commons*. Science 162(3859): 1243-1248.
- Helly, D. (2002). *Les limites de la notion de cohésion sociale*. Tocqueville Review 23(1): 73-104.
- Kiser, L. and E. Ostrom (1982). *The three worlds of action*. Strategies of political inquiry 224.
- Koontz, T. (2003). An introduction to the Institutional Analysis and Development (IAD) Framework for Forest Management Research, *First Nations and Sustainable Forestry: Institutional Conditions for Success*. Workshop, University of British Columbia Faculty of Forestry, Vancouver, Canada.
- Lallement, M. (2003). *Capital social et théorie sociologique*.
- Lam, W. (1995). *Institutional design and collective actions: A study of irrigation associations in Taiwan*.
- Lavigne-Delville, P. *Pour des systèmes irrigués autogérés et durables : façonner les institutions [version 1997] : synthèse en français de E. Ostrom, 1992 / Crafting institutions for self-governing irrigation systems*.
- Lepage, L., M. Gauthier, et al. (2003). *Le projet de restauration du fleuve Saint-Laurent : de l'approche technocratique à l'implication des communautés riveraines*. Sociologies pratiques 7: 65-89.
- Lescuyer, G. (2000). *Évaluation économique et gestion viable de la forêt tropicale : Réflexion sur un mode de coordination des usages d'une forêt de l'Est-Cameroun*. École des hautes études en sciences sociales, Paris.

Lévesque, M. and D. White (1999). *Le concept de capital social et ses usages*. Lien social et Politiques-RIAC: 23-34.

Lin, N. (1995). *Les ressources sociales : une théorie du capital social*. Revue française de sociologie 36(4): 685-704.

Mbairamadji, J. (2009). *De la décentralisation de la gestion forestière à une gouvernance locale des forêts communautaires et des redevances forestières au Sud-Est Cameroun*. VertigO - La revue électronique en sciences de l'environnement (Volume 9, numéro 1).

Méda, D. (2002). *Le capital social : un point de vue critique*. L'économie politique 14(2002/2): 36-47.

Mermet, L. (1998). *L'analyse stratégique de la gestion environnementale, illustrée par les tribulations d'un noyau relictuel de population d'ours brun dans les Pyrénées occidentales françaises*. RTGE/ENGREF 435.

Mermet, L., R. Billé, et al. (2005). *L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement*. Natures sciences sociétés 13(2): 127-137.

Milot, N. (2009). *La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau du Québec : la prise en compte des dynamiques sociales locales dans la gestion par bassin versant*.

Nahrath, S. (2000). *Governing Wildlife Resources? L'organisation de la chasse en Suisse comme exemple de régimes institutionnels de gestion d'une ressource naturelle*. Swiss Political Science Review 6(1): 123-158.

Ostrom, E. (1991). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge Univ Pr.

Ostrom, E. (1992). *Crafting institutions for self-governing irrigation systems*. San Francisco.

Ostrom, E. (1995). *Self-organization and social capital*. Industrial and Corporate Change 4(1): 131.

Ostrom, E. (2000). *Social capital: a fad or a fundamental concept*. Social capital: A multifaceted perspective: 172-214.

Ostrom, E. (2007). *A diagnostic approach for going beyond panaceas*. Proceedings of the National Academy of Sciences 104(39): 15181.

Ostrom, E. and T. Ahn (2003). *Foundations of social capital*. Edward Elgar Pub.

Ostrom, E. and R. Gardner (1993). *Coping with asymmetries in the commons: self-governing irrigation systems can work*. The Journal of Economic Perspectives 7(4): 93-112.

Ostrom, E., R. Gardner, et al. (1994). *Rules, games, and common-pool resources*. Univ of Michigan Pr.

-
- Pigou, A. (1920). *The economics of welfare* London. Macmillan 72: 480-697.
- Ponthieux, S. *Le capital social*. La Découverte.
- Ponthieux, S. (2004). *Le concept de capital social, analyse critique*. Contribution au 10: 21-23.
- Portes, A. (1998). *Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology*. Annu. Rev. Sociol 24: 1-24.
- Pretty, J. (2003). *Social capital and the collective management of resources*. Science 302(5652): 1912.
- Pretty, J. and H. Ward (2001). *Social capital and the environment*. World development 29(2): 209-227.
- Putnam, R. (1996). *La société civile en déclin : pourquoi ? Et après ?*
- Putnam, R., R. Leonardi, et al. (1993). *Making democracy work: Civic traditions in modern Italy*, Princeton university press Princeton, NJ.
- Rey-Valette, H. and S. Roussel (2006). *L'évaluation des dimensions territoriale et institutionnelle du développement durable : le cas des politiques de Gestion Intégrée des Zones Côtières*. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie.
- Sano, Y. *Le rôle du capital social dans un régime de propriété collective des ressources dans les zones côtières. Exemple de la gestion communautaire des ressources côtières aux Îles Fidji*.
- Simard, L. (2003). *Conduite de projets et concertation: le cas des lignes THT en France et au Québec*. Thèse de doctorat, Sociologie, Institut d'Études Politiques de Paris, Paris, 567 p.
- Steiner, P. (2003). *Les Foundations de James S. Coleman : une introduction*. Revue française de sociologie (2003/2): 205-229.
- Warming, J. (1911). *Om grundrente af Fiskegrunde. (On Rent of Fishing Grounds)*, tr. P. Andersen (1983). History of Political Economy). Nationalökonomisk Tidskrift 49: 499-505.

► Nos publications

Nos Cahiers

Cahier n° 1 - Se réappropriier les territoires, un enjeu de civilisation

Le premier numéro, préfacé par Jacques Proulx, président de Solidarité Rurale du Québec, reprend la question du territoire et s'interroge sur son intérêt pour l'homme dans le monde moderne qu'est le nôtre.

Cahier n° 2 - Revenir au territoire, un enjeu pour le développement

Ce cahier nous conduit à mettre en perspective la longue histoire du développement territorial, d'en tirer quelques fondamentaux et de montrer effectivement l'intérêt d'une approche territorialisée du développement dans un monde de plus en plus complexe.

Cahier n° 3 - Développement durable et territoire, un couple en devenir

L'objectif de ce Cahier est de montrer que le territoire peut être un espace de projet pertinent pour mettre en œuvre une stratégie intégrative et inventer aussi un autre développement. Nous l'abordons en croisant plusieurs thématiques : l'aspect territorial du développement, la vie sociale dans les quartiers difficiles, l'aménagement du territoire et l'économie, la gestion du vivant...

Une étude

Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC)

Une démarche d'anticipation territoriale des activités et des compétences,
décembre 2010

L'activité économique en milieu rural est pour l'essentiel le fait de petites entreprises. Le territoire en tant qu'espace de mobilisation de projets et de solidarités actives permet de prévoir, de mutualiser et de coopérer. Pour ce faire, il peut s'appuyer sur la Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences (GTEC) comme d'une démarche et un catalyseur pour un travail transversal et décloisonné. Cet ouvrage cherche à mettre en lumière les innovations en la matière impulsées par différents territoires ruraux et souhaite donner aux lecteurs des clefs pour penser la GTEC comme levier d'une démarche d'anticipation territoriale des activités et des compétences.

Téléchargeable sur www.soletcivilisation.fr et www.territoireetemplois.fr

La lettre de Sol et Civilisation

Depuis 1996, la Lettre de Sol et Civilisation est diffusée à plus de 3500 exemplaires. Elle rend compte au travers de courts articles de nos différentes activités et ouvre ponctuellement ses colonnes à des rédacteurs extérieurs.

2010

n° 46 Agriculture, territoire et développement

n° 45 Vers une société gestionnaire du vivant

n° 44 Dynamiques et projets territoriaux

2009

n° 42 Au-delà des crises...

n° 41 L'innovation territoriale dans la dynamique rurale

n° 40 Évolution ou révolution agricole ?

2008

n° 39 Eau et agriculture

n° 38 Agriculture et territoires : un destin commun ?

n° 37 Sol et culture : du sol aux territoires

n° 36 Production laitière, territoire et transformation : des liens créateurs de richesse

n° 35 Innover ensemble dans nos territoires - Les ruraux relèvent le défi

Les actes de Sol et Civilisation

Les actes retracent depuis 1992 les Assises annuelles de l'association.

2009 Alimentation, énergie, finance : une civilisation en crise ?

2008 Évolution ou révolution agricole

2007 Innover ensemble dans nos territoires, les ruraux relèvent le défi

2006 La santé en campagne

2005 La société face aux problèmes du vivant - Quelle prise en charge pour demain ?

2004 Du Mézenc à Tchernobyl, l'agriculture, facteur de renouveau pour la vie des territoires

2003 L'Europe à 25 : Quels devenirs pour les territoires ruraux ?

2002 Entreprendre en milieu rural

2001 La relation de l'homme à son espace, clé d'un développement durable

2000 La subsidiarité : concilier l'homme et la mondialisation

► Pour commander

Vous pouvez nous contacter via notre site Internet et télécharger la Lettre, les actes et les Cahiers sur www.soletcivilisation.fr

Gérer la nature et l'environnement : l'État, le marché et la communauté

À partir de l'analyse de travaux d'auteurs venus de différentes disciplines tels que Michel Crozier (*Analyse stratégique des organisations*), Elinor Ostrom (*Théorie des ressources communes*) et James S. Colman (*Capital social*), Didier Christin, doctorant AgroParisTech / Université du Québec à Montréal, cherchera à souligner leurs apports aux sciences de l'environnement. Comment mieux gérer les réalités du vivant ? Cette gestion passe-t-elle par leurs privatisations ? Par leurs normalisations et plus globalement par leurs réglementations ? Peut-on trouver d'autres modes de prise en charge qui passent par d'autres façons de travailler ensemble ?

Ce premier Cahier de la Recherche inaugure une collection, qui vise à proposer des points de vue de chercheurs parfois originaux, mais dont l'analyse doit nous mettre sur des pistes prometteuses.

Retrouvez aussi les publications de Sol et Civilisation sur son site internet : www.soletcivilisation.fr

Conception graphique : René Bertramo - Le GIG

ISSN : 1955-9798 – 15 €